

Document d'Information



Emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'Etat du Cameroun.

ECMR 2023 À TRANCHES MULTIPLES

Souscrivez auprès des banques et sociétés de bourse membres du syndicat de placement.



TRANCHE A

40 MILLIARDS FCFA

5,80%

NET/AN SUR 3 ANS

TRANCHE B

40 MILLIARDS FCFA

6,00%

NET/AN SUR 4 ANS

TRANCHE C

50 MILLIARDS FCFA

6,75%

NET/AN SUR 6 ANS

TRANCHE D

20 MILLIARDS FCFA

7,25%

NET/AN SUR 8 ANS

Montant de l'opération : **150 Milliards Fcfa** / Prix de l'obligation : **10 000 Fcfa**

Souscrivez du 13 au 30 juin 2023

Souscrivez auprès des banques et sociétés de bourse membres du syndicat de placement.

Ensemble, investissons pour que demain soit meilleur.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES FINANCES



Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne

DOCUMENT D'INFORMATION

« ECMR 2023 Tranches Multiples »

Consortium Arrangeur et Chef de file



NATURE DES TITRES : Obligations ordinaires du trésor
NOMBRE DE TITRES A EMETTRE : 15 000 000 FCFA
PRIX D'EMISSION D'UNE OBLIGATION : 10 000 FCFA, au pair
MONTANT TOTAL DE L'EMISSION : 150 000 000 000 FCFA
PERIODE DE SOUSCRIPTION : du 13 au 30 Juin 2023

Le Document d'Information de la présente opération est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale sous le numéro : **COSUMAF-APE-04/23** du **12 Juin 2023** conformément aux dispositions découlant du Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF portant Organisation et Fonctionnement du Marché Financier de l'Afrique Centrale du 21 juillet 2022. Conformément à l'instruction N° 2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent Document d'Information est dispensé du visa de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale préalablement à sa distribution dans le public. L'attribution par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale d'un numéro d'enregistrement ne constitue pas une approbation de l'opportunité de l'opération envisagée. Elle n'authentifie pas les informations présentées relativement à la situation économique et financière de l'Émetteur. L'attribution du numéro d'enregistrement porte seulement sur la cohérence et l'information fournie dans la perspective de la présente émission.

I. LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET GRAPHIQUES	7
II. CONDITIONS DE DIFFUSION DU PRESENT DOCUMENT D'INFORMATION	8
III. ABREVIATIONS	9
IV. AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS	10
A. AVERTISSEMENT	10
B. RESTRICTIONS	10
V. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	11
A. ATTESTATION DE L'EMETTEUR	11
B. ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE	12
C. ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE	13
D. HABILITATION DU REPRESENTANT DE L'EMETTEUR	14
VI. PRESENTATION DE L'OPERATION	15
A. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'OPERATION.....	16
A.1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION	16
A.2 OBJECTIF DE L'OPERATION.....	17
B. DESTINATION DES FONDS LEVES.....	17
C. CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT	18
D. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	20
E. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF.....	21
F. SYNDICAT DE PLACEMENT (LISTE DES AGENTS PLACEURS)	23
G. MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	24
H. REGLES D'ALLOCATION DES TITRES.....	24
I. REGLEMENT-LIVRAISON DES TITRES	24
J. PERIODE INDICATIVE DE SOUSCRIPTION	24
K. FISCALITE DE L'OPERATION.....	25
L. DECLARATION DES RESULTATS DE L'ÉMISSION.....	25
M. COUT DE L'OPERATION	25
N. COTATION EN BOURSE.....	25
O. MASSE DES OBLIGATAIRES.....	26
P. SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT	26
Q. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	26
R. FACTEURS DE RISQUES.....	26
VII. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	27
A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'EMETTEUR.....	28
1. Superficie	28
2. Population.....	28
3. Richesses	28
B. FORME DU GOUVERNEMENT	29
1. FORME DE L'ETAT.....	29
2. POUVOIR EXECUTIF	29
a. La Présidence de la république	29
b. Le Gouvernement	29



3. LE POUVOIR LÉGISLATIF	29
a. Le Sénat	29
b. L'Assemblée Nationale	29
4. LE POUVOIR JUDICIAIRE.....	29
5. PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR.....	30
a. Missions	30
b. Organisation	31
C. PRINCIPALES ORGANISATIONS.....	32
D. SOURCES D'INFORMATION.....	33
VIII. INFORMATIONS ECONOMIQUES.....	34
A. PRESENTATION GENERALE.....	35
1. SITUATION ECONOMIQUE GÉNÉRALE.....	35
2. POLITIQUE ÉCONOMIQUE RÉCENTE	35
a. Croissance économique et prix.....	35
b. Échanges extérieurs.....	37
c. Situation monétaire.....	37
d. Estimations 2023	37
3. RÉFORMES STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES	39
a. Politique fiscale et douanière	39
b. Projection des ressources budgétaires.....	40
c. Projection des dépenses budgétaires	42
d. Risques budgétaires 2023	44
4. STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRIODE 2022-2024.....	47
a. Orientations du premier triennat de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND 30).....	47
b. Transformation structurelle de l'économie	47
c. Développement du capital humain	48
d. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique.....	49
e. Domaine de la gouvernance	49
f. Secteur de la gouvernance politique.....	49
g. Secteur de la gouvernance administrative, économique et financière	49
6. PRINCIPAUX CHIFFRES SUR TROIS ANS.....	50
B. SERVICES.....	52
1. CONTRIBUTION ET POIDS PAR RAPPORT AU PIB.....	52
C. SYSTÈME BANCAIRE ET POLITIQUE MONÉTAIRE	52
a. Historique	53
b. Fonctionnement	53
c. Rôle	54
2. SYSTÈME BANCAIRE : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT	54
a. Paysage Bancaire	54
b. Régulation Bancaire	54
3. CHIFFRES DU SECTEUR FINANCIER	55
a. Le Secteur bancaire :	55



4. POLITIQUE MONÉTAIRE.....	57
a. Objectif	57
b. Instruments.....	57
5. TAUX D'INTÉRÊT	58
a. Interventions en faveur des établissements de crédit	58
b. Conditions de banque.....	58
6. CRITÈRES DE CONVERGENCE	59
D. MARCHÉ FINANCIER.....	59
1. HISTORIQUE	59
2. ORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE	60
3. QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE LA BVMAC UNIFIÉE	60
4. EMISSION DES TITRES PUBLIQUES.....	61
a. Emission par syndication	61
b. Emission par adjudication	62
IX. FINANCES PUBLIQUES	64
A. BUDGET DE L'ETAT.....	65
1. PROJECTIONS DES RECETTES	65
2. ANALYSE DES DÉPENSES	68
B. LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.....	70
X. DETTE PUBLIQUE	71
A. ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE	72
1. DÉCAISSEMENTS 2019-2022	73
2. NOUVEAUX ENGAGEMENTS CONTRACTÉS SUR LA PÉRIODE 2019– 2022	74
3. SOLDES ENGAGÉS NON DÉCAISSÉS ET PROFIL DE DÉCAISSEMENTS	75
B. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME 2022-2024 ET PLAN ANNUEL	
D'ENDETTEMENT 2022.....	76
1. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME	76
2. DÉTERMINATION DU BESOIN D'ENDETTEMENT DE L'ÉTAT SUR LA PÉRIODE 2023-2025	77
3. PLAFOND DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LA PÉRIODE 2023-2025	
ET POUR L'ANNÉE 2023	78
C. DESCRIPTION ET CHOIX DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE	
L'ENDETTEMENT POUR L'ANNÉE 2023	78
1. ENDETTEMENT EXTÉRIEUR EN 2023	78
i. Décaissements effectifs attendus en 2023.....	78
ii. Fixation du plafond d'endettement des nouveaux engagements extérieurs	
par type d'instrument pour l'année 2023	79
2. VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2023	80
E. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2017-2020.....	82
1. OBJECTIFS DU PROGRAMME	82
2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE	82
3. PERSPECTIVES.....	83
XI. ANNEXES.....	87



LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des projets éligibles	17
Tableau 2 : Caractéristiques de l'emprunt	18
Tableau 3 : Provision mensuelle à constituer sur le compte séquestre (1/12ème de l'annuité)	20
Tableau 4 : Tableaux d'amortissement de l'emprunt.....	21
Tableau 5 : Membres du syndicat de placement.....	23
Tableau 6 : Organisations internationales et régionales.....	32
Tableau 7 : Sources d'information.....	33
Tableau 8 : Evolution du secteur primaire (en %)	36
Tableau 9 : Evolution du secteur secondaire (en %).....	36
Tableau 10 : Evolution du secteur tertiaire (en %)	37
Tableau 11 : Projections budgétaires.....	43
Tableau 12 : Indicateurs macroéconomiques clés	46
Tableau 13 : Chiffres Clés de l'Etat du Cameroun.....	51
Tableau 14 : Statistiques financières dépôts, crédits et total bilan du secteur de la microfinance (en milliards).....	57
Tableau 15 : Critères de convergence.....	59
Tableaux 16 : Structure du marché financier au 30/04/2023	60
Tableau 17 : Synthèse des titres émis par syndication	61
Tableau 18 : Historique émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 31/12/2021	62
Tableau 19 : Projections de recettes budgétaires (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	67
Tableau 20 : Projections de dépenses budgétaires (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	69
Tableau 21 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)	70
Tableau 22 : Décaissements de la dette publique 2019- 2022 (en milliards de FCFA).....	73
Tableau 23 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)	74
Tableau 24 : Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA)	75
Tableau 25 : Cibles visées à fin 2025	76
Tableau 26 : Détermination du besoin d'endettement.....	77
Tableau 27 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 : base décaissements.....	79
Tableau 28 : Termes indicatifs de ces nouveaux engagements.....	80
Tableau 29 : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organigramme de l'Émetteur.....	30
Figure 2 : Atouts du Cameroun et Vision Prospective.....	49

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie	56
Graphique 2 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie	57
Graphique 3 : Evolution récente de la dette.....	72
Graphique 4 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure	81



Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF (article 53), le présent Document d'Information fera l'objet d'une diffusion dans le public sous les formes suivantes :

- Mise à disposition gratuite pour consultation au siège de l'émetteur ;
- Mise à disposition gratuite et mise en ligne auprès du et par le consortium arrangeur et chef de file et des Agents Placeurs de l'opération (voir liste complète des agents placeurs en page 20) ;
- Mise à disposition gratuite des Documents au siège de la BVMAC ;
- Envoi sans frais d'une copie du Document d'Information à toute personne qui en ferait la demande ;

Le présent document d'information sera tenu à la disposition du public et également disponible en ligne respectivement sur les sites physiques et/ou web suivants :

- Ministère des Finances : www.minfi.gov.cm ;
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : www.minepat.gov.cm ;
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire : www.dgtcfm.cm ;
- Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, Direction de la Trésorerie, Bâtiment A, Porte 01 ;
- Emprunt Obligataire (Site web): www.ecmr2023.com ;
- Sites internet des agents placeurs ;
- Caisse Autonome d'Amortissement : www.caa.cm ;
- Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : <https://cosumaf.org>



AFD	: Agence Française de Développement
BEAC	: Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BIT	: Bureau International du Travail
BTA	: Bon du Trésor Assimilable
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
BC-PME	: Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BICEC	: Banque Internationale du Cameroun pour l’Epargne et le Crédit
BVMAC	: Bourse des Valeurs Mobilières de l’Afrique Centrale
CAA	: Caisse Autonome d’Amortissement
CAGR	: Compound Annual Growth Rate
CARFIC	: Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	: Commercial Bank -Cameroun
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
COSUMAF	: Commission de Surveillance du Marché Financier de l’Afrique Centrale
CPIA	: Country Policy and Institutions Assessment
CPM	: Comité de Politique Monétaire
CRCT	: Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DGTCFM	: Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DTS	: Droits de Tirage Spécial
ECMR	: Emprunt du Cameroun
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	: Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FINEX	: Financement Extérieur
FMI	: Fonds Monétaire International
MINEPAT	: Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINFI	: Ministère des Finances
MINREX	: Ministère des Relations Extérieures
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTA	: Obligation du Trésor Assimilable
PIB	: Produit Intérieur Brut
SCB Cameroun	: Société Commerciale de Banque Cameroun
SDB	: Société de Bourse
SEMT	: Stratégie d’Endettement à Moyen Terme
SEND	: Soldes Engagés Non Décaissés
SG Cameroun	: Société Générale Cameroun
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
TIAO	: Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
UMAC	: Union Monétaire de l’Afrique Centrale



A- AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne, ni sur la qualité du placement objet du présent Document d'Information, ni sur la réussite de l'opération envisagée. Le visa ou l'enregistrement de la Commission porte seulement sur la qualité de l'information fournie et sa conformité à la législation et la réglementation en vigueur.

B- RESTRICTIONS

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres à émettre, objet des présentes.

Les personnes en possession du présent document d'information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'appel public à l'épargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres objet du présent document d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, ni l'Emetteur, ni le Consortium arrangeur et chef de file n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou plusieurs membres du Syndicat de Placement.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF, précisément son Titre II « Appel Public à l'Epargne et Information Financière » et les articles 86 et suivants et 823 à 827-12 de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information porte sur l'organisation de l'Emetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.

Ce Document d'Information a été préparé par le Consortium avec le concours de l'Emetteur conformément aux modalités de l'Instruction COSUMAF n°2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne.

Le contenu de ce Document a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès du Ministère des Finances.

Conformément aux textes en vigueur, le présent Document d'Information doit être :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;
- Tenu à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).

A. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR, DE LA
COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTORATE GENERAL OF THE TREASURY,
FINANCIAL AND MONETARY COOPERATION

00000221
N°/23

/A/MINFI/SG/DGTCFM/DITRE.

Yaoundé, le 29 MAI 2023

ATTESTATION DU MINISTRE DES FINANCES, REPRESENTANT L'EMETTEUR

Nous soussignés, **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances de la République du Cameroun, attestons qu'à notre connaissance, les données contenues dans le présent Document d'Information dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat du Cameroun ainsi que sur les droits attachés aux titres à émettre.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.



Louis Paul MOTAZE

B. ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



ATTESTATION DE L'ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

NATURE DE L'OPERATION : EMPRUNT OBLIGATAIRE A TRANCHES MULTIPLES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Société Générale Capital Securities Central Africa

Représentée par **Jean-Jacques MOUKOKO ELAME**, Directeur Général
Bonanjo – Plateau Joss, Immeuble Grassfield, 2e étage, P.O. Box 2759 Douala
Téléphone : +237 233 50 19 44 / 233 50 19 48
Email : sgcapital.cemac@socgen.com
Website : www.societegenerale.cm

ATTIJARI Securities Central Africa

Représentée par **Ernest POUHE**, Directeur Général
Carrefour SOPPO Immeuble du PHARE, 3ème étage,
P.O. Box 255 Douala – Cameroun
Téléphone : + 237 233 43 14 46 - 222 22 17 85
Email : contact@attijarisecurities.com
Website : www.attijarisecurities.com

UPLINE Securities Central Africa

Représentée par **Michèle ATANGANA**, Directeur Général
234, avenue de l'indépendance, carrefour hôtel de l'air – Bonapriso
P.O. Box 1925 Douala
Téléphone : +237 233 43 59 24
Email : usca@bicec.com
Website : www.bicec.com

Afriland Bourse & Investissement

Représentée par **Pierre KAMMOGNE**, Directeur Général
Avenue Charles de Gaulles, en face du Lycée Fustel,
P.O. Box 11 834 Yaoundé
Téléphone : 242 05 80 31 - 650 84 70 54
Email : bourseinvestissement@afriandfirstbank.com
Website : www.afriandfirstbank.com

FINANCIA Capital

Représentée par **Serge Yanic NANA**, Directeur Général
125 Rue de la Perousse
P.O. Box 4593, Bonanjo, Douala-Cameroun
Téléphone : +237 696 424 242
Email : contact@financiacapital.net
Website : www.financiacapital.net

Fait à Douala, le 02 juin 2023

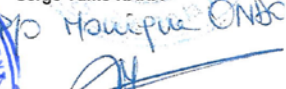
Jean-Jacques MOUKOKO ELAME
B.P. 2759
Douala

Ernest POUHE

Michèle ATANGANA

Pierre KAMMOGNE

Serge Yanic NANA



C. ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU CONSEIL JURIDIQUE**ATTESTATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE DU
CONSEIL JURIDIQUE**

L'opération, objet du présent Document d'Information, est conforme aux dispositions légales, statutaires et réglementaires nationales et communautaires applicables en matière d'emprunt obligataire notamment les dispositions relatives à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.



Pour le Conseil Juridique

Me Aurélie CHAZAI

SCP CHAZAI WAMBA

Bld de la République – Immeuble CEDAM

B.P. 4937 Douala - Cameroun

www.chazai-wamba.com / achazai@chazai-wamba.com



D. HABILITATION DU REPRESENTANT DE L'EMETTEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2023/077 DU 06 FEV 2023

habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de quatre cent cinquante milliards (450 000 000 000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 2 mars 2018,

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre des Finances est habilité, avec faculté de délégation, à recourir, au nom du Gouvernement, à des émissions de titres publics, notamment des Obligations du Trésor, pour un montant maximum de quatre cent cinquante milliards (450 000 000 000) de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.

ARTICLE 2.- Les emplois des ressources découlant des émissions de titres publics visées à l'article 1^{er} ci-dessus, sont soumis à l'approbation préalable du Président de la République.

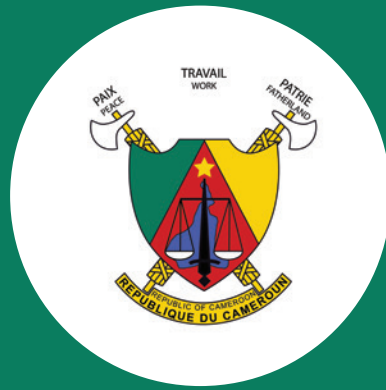
ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 06 FEV 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,





EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ECMR 2023 TRANCHES MULTIPLES »

VI.

PRESENTATION DE L'OPERATION

A.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun s'est engagé dans un vaste programme d'investissements dans des projets porteurs de croissance et d'emploi dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques, entre autres. Cet engagement est en droite ligne avec les orientations de sa Stratégie Nationale de Développement (SND 30), qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Les efforts déjà consentis ont permis le financement d'importantes infrastructures telles que :

- Le Port en eau Profonde de Kribi déjà entré en exploitation ;
- Le deuxième pont sur le Wouri à Douala ;
- Les pénétrantes Est et Ouest de la ville de Douala ;
- Le barrage hydroélectrique de Lom-Pangar ;
- Le barrage de Mekin...

Mais aussi de lancer d'autres projets tels que :

- L'autoroute Douala – Yaoundé ;
- L'autoroute Yaoundé – Nsimalen ;
- Les travaux de réhabilitation et de construction des complexes sportifs et des voies d'accès dans la perspective de l'organisation de la CAN de football en 2021 ;
- Le bitumage de la route Foumban-Mankim-Pont de la MAPE et construction du pont sur la MAPE ;
- Le Bitumage de la route Mengong Sangmélima (73 km) ;
- Les travaux de bitumage du corridor Bamenda-Ekok-Bachuo-Akagbe ;
- Le financement des programmes de relance de la SODECOTON...

Pour poursuivre les différents chantiers engagés et financer les nouveaux projets inscrits au Budget 2023, l'Etat a prévu dans la Loi de Finances, un endettement global de près de 1 713 milliards de FCFA afin de combler le déficit de financement dudit exercice.

Le Budget total de l'Etat du Cameroun tel qu'inscrit dans la Loi de Finances de l'exercice 2023 s'élève à 6 345,1 milliards de FCFA. La répartition des ressources à mobiliser pour financer ces dépenses se décline comme suit :

- Recettes fiscales : 3 709,1 milliards de FCFA ;
- Recettes non fiscales : 876,4 milliards de FCFA ;
- Financement : 1 598,3 milliards de FCFA répartis ainsi qu'il suit :

- 450,00 milliards de FCFA par émissions des titres publics sur le marché local;
- 1 148,30 milliards de FCFA auprès des partenaires extérieurs et dons ;

Le décret N°2023/077 du 06 février 2023 habilite le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 450 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement inscrits dans la Loi de finances au titre de l'exercice 2023.

C'est dans ce cadre que l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministère des Finances souhaite mobiliser par Appel Public à l'Épargne, un montant de cent cinquante milliards (150 000 000 000) de FCFA sur le marché financier de l'Afrique Centrale.

A.2 OBJECTIF DE L'OPERATION

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans la Loi de Finances 2023.

B. DESTINATION DES FONDS LEVES

Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans La Loi de finances 2023, notamment dans les secteurs ci-dessous :



Tableau 1 : Récapitulatif des projets éligibles

N°	MINISTERE	SECTEURS ECONOMIQUES	MONTANT
01	MINEE	EAU ET ENERGIE	20 551 003 000
02	MINTP	TRAVAUX PUBLICS	85 480 212 000
03	MINHDU	AMENAGEMENT URBAIN	15 082 217 000
04	MINT	TRANSPORT	14 000 000 000
05	MINEPAT	RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTRES	15 000 000 000
		TOTAL	150 113 432 000



Tableau 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Emetteur	Etat du Cameroun
Dénomination	« ECMR 2023 Tranches Multiples »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne
Objet de l'opération	Financement de certains projets de développement inscrits au Budget de l'Etat pour l'exercice 2023
Montant de l'émission	150 000 000 000 FCFA répartis en quatre (4) tranches : <ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : 40 000 000 000 FCFA • Tranche B : 40 000 000 000 FCFA • Tranche C : 50 000 000 000 FCFA • Tranche D : 20 000 000 000 FCFA La répartition ci-dessus pourra être ajustée par l'Emetteur à la fin de la période de souscription.
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA
Taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : 5,80% net d'impôts et taxes • Tranche B : 6,00% net d'impôts et taxes • Tranche C : 6,75% net d'impôts et taxes • Tranche D : 7,25% net d'impôts et taxes
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
Nombre de titres à émettre	15 000 000 obligations
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (BEAC) et tenus dans les livres des teneurs de comptes agréés.
Durée de l'emprunt	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : Trois (03) ans • Tranche B : Quatre (04) ans • Tranche C : Six (06) ans • Tranche D : Huit (08) ans
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 13 au 30 juin 2023. Toutefois, cette période de souscription pourra être prorogée ou réduite après une autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).
Date de jouissance	La date de jouissance des titres sera fixée par l'Emetteur et le Consortium.
Période de différé	<ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : In fine • Tranche B : Deux (02) ans • Tranche C : Trois (03) ans • Tranche D : Trois (03) ans
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tous impôts et taxes au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres
Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire après : <ul style="list-style-type: none"> • Tranche A : Aucun différé et remboursement in fine ; • Tranche B : Deux (02) ans de différé ; soit l'amortissement de la moitié (1/2) du capital chaque année pendant les deux dernières années ; • Tranche C : Trois (03) ans de différé ; soit l'amortissement du tiers (1/3) du capital chaque année pendant les trois dernières années ; • Tranche D : Trois (03) ans de différé ; soit l'amortissement du cinquième (1/5e) du capital chaque année pendant les cinq dernières années.
Clause de rachat	Pour les tranches B, C et D, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de la fin de la troisième année. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'auront non plus d'incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Règlement	Les paiements seront initiés et assurés par la BEAC, Banque de règlement, qui prélèvera du compte séquestre du présent emprunt, à chaque date de remboursement, les annuités dues et les mettra à la disposition des obligataires, via les intermédiaires agréés, teneurs de comptes – conservateurs de leurs titres.

Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre destiné à recevoir les sommes qui serviront au remboursement de l'emprunt est ouvert dans les livres de la BEAC. Ce compte sera géré exclusivement par la BEAC qui l'approvisionnera le 15 de chaque mois à hauteur du douzième (1/12e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par débit d'office du Compte Unique du Trésor domicilié dans ses livres, tel que prévu dans la convention d'ouverture et de fonctionnement dudit compte.
Pondération des titres dans les livres des banques	La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a notifié par lettre de référence COB/0640/DSP/DCPE/ENE du 02 juin 2023, du Secrétaire Général de la COBAC, en réponse au Ministre des Finances sur la sollicitation de la pondération nulle, que les titres émis dans le cadre du présent emprunt bénéficieraient d'une pondération de nulle ; le remboursement de celui-ci étant sécurisé par le mécanisme de sûreté tel que décrit ci-dessus.
Modalités de remboursement	Le remboursement se fera par annuités constantes : • Tranche A : In fine ; • Tranche B : Deux (02) ans de différé sur le principal ; • Tranche C : Trois (03) ans de différé sur le principal ; • Tranche D : Trois (03) ans de différé sur le principal ; Paiement annuel des intérêts.
Liquidité	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur cotation en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises. Un contrat d'animation à signer entre l'Emetteur et une ou plusieurs Sociétés de Bourse viendra concourir également à la liquidité du titre.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Eligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par son Comité de politique monétaire.
Méthodes de placement	Un syndicat de placement est mis en place et comprend outre les membres du consortium, toute Société de Bourse dûment agréée par la COSUMAF ou toute banque ayant souhaité y adhérer. Les prises fermes peuvent être reçues par les membres du consortium 72 heures avant le début des souscriptions.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.
Arrangeur et Chef de file	Le Consortium est constitué de Sociétés de Bourse dûment mandatées en tant qu'arrangeur et chef de file de l'opération par l'Emetteur. Il s'agit de :
	 <p>SOCIETE GENERALE Capital Securities - Central Africa</p> <p>Bonanjo - Plateau Joss, Immeuble Grassfield, 2ème étage, BP 2759 Douala Tel +237 233 50 19 44 / 233 50 19 48 www.societegenerale.cm</p>  <p>Afriland Bourse & Investissement</p> <p>Avenue Charles de Gaulles, en face du Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé Téléphone (Fixe) : 242 05 80 31 - 650 84 70 54 / WhatsApp : 620 29 32 98 bourseinvestissement@afriandfirstbank.com www.afriandfirstbank.com</p>  <p>FINANCIA CAPITAL</p> <p>125 Rue de la Prouesse, Douala B.P. : 4593 Bonanjo Douala, Cameroun - Tel : +237 696 42 42 42</p>  <p>UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA</p> <p>234, avenue de l'indépendance, carrefour hôtel de l'air Bonapriso BP 1925 Douala Téléphone : +237 233 43 59 24 usca@bicec.com</p>  <p>ASCA</p> <p>Rue Njo-Njo, lieu-dit Carrefour SOPPO, Immeuble du PHARE, 3ème étage, BP 255 Douala - Tel +237 233 43 14 46</p>



Source : MINFI/DGTCFM.

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Cameroun, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans le mécanisme de sûreté explicité supra. Ce compte sera approvisionné le 15 de chaque mois, par débit d'office du Compte Unique du Trésor, à hauteur du douzième (1/12^e) de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement définitif de l'emprunt.

A l'approche de chaque échéance, le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement prévu par la Convention d'ouverture et de fonctionnement du compte séquestre, et impliquant le Dépositaire Central et la Banque de Règlement (BEAC – CRCT).

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central rappelle à la Direction Nationale de la BEAC et à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, le montant de l'échéance à régler conformément au tableau d'amortissement en précisant les montants en capital et intérêts ;
2. A la date d'échéance de l'emprunt, la Direction Nationale de la BEAC débite le compte séquestre de l'emprunt du montant de l'annuité due et crédite le compte de Règlement dans les livres de la Banque Centrale, Banque de Règlement. L'intitulé du transfert sera le suivant : « Echéance ECMR 2023 Tranches Multiples du [JJ/MM/202X] » ;
3. A la réception des fonds de la Direction Nationale de la BEAC, la Banque de Règlement crédite les comptes des teneurs de comptes titres.

Le tableau ci-dessous indique les provisions à constituer

Tableau 3 : Provision mensuelle à constituer sur le compte séquestre (1/12^{ème} de l'annuité)

Echéances	Annuités	Provision mensuelle à constituer (1/12 ^{ème} de l'annuité)
2024	9 545 000 000	795 416 667
2025	9 545 000 000	795 416 667
2026	69 545 000 000	5 795 416 667
2027	46 691 666 667	3 890 972 222
2028	24 076 666 667	2 006 388 889
2029	22 661 666 667	1 888 472 222
2030	4 580 000 000	381 666 667
2031	4 290 000 000	357 500 000
TOTAL	190 935 000 000	

Source : MINFI/DGTCFM.

E.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Tableau 4 : Tableaux d'amortissement de l'emprunt.

Tranche	Montant FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)
A	40 000 000 000	5,80%	3	3

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	40 000 000 000	2 320 000 000	-	2 320 000 000	40 000 000 000
2025	40 000 000 000	2 320 000 000	-	2 320 000 000	40 000 000 000
2026	40 000 000 000	2 320 000 000	40 000 000 000	42 320 000 000	0
TOTAL		6 960 000 000	40 000 000 000	46 960 000 000	

Tranche	Montant FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)
B	40 000 000 000	6,00%	4	2

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	40 000 000 000	2 400 000 000	-	2 400 000 000	40 000 000 000
2025	40 000 000 000	2 400 000 000	-	2 400 000 000	40 000 000 000
2026	40 000 000 000	2 400 000 000	20 000 000 000	22 400 000 000	20 000 000 000
2027	20 000 000 000	1 200 000 000	20 000 000 000	21 200 000 000	0
TOTAL		8 400 000 000	40 000 000 000	48 400 000 000	

Tranche	Montant FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)
C	50 000 000 000	6,75%	6	3

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	50 000 000 000	3 375 000 000	-	3 375 000 000	50 000 000 000
2025	50 000 000 000	3 375 000 000	-	3 375 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	3 375 000 000	-	3 375 000 000	50 000 000 000
2027	50 000 000 000	3 375 000 000	16 666 666 667	20 041 666 667	33 333 333 333
2028	33 333 333 333	2 250 000 000	16 666 666 667	18 916 666 667	16 666 666 667
2029	16 666 666 667	1 125 000 000	16 666 666 667	17 791 666 667	0
TOTAL		16 875 000 000	50 000 000 000	66 875 000 000	

Tranche	Montant FCFA	Taux d'intérêt	Durée (ans)	Différé (ans)
D	20 000 000 000	7,25%	8	3

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	20 000 000 000	1 450 000 000	0	1 450 000 000	20 000 000 000
2025	20 000 000 000	1 450 000 000	-	1 450 000 000	20 000 000 000
2026	20 000 000 000	1 450 000 000	-	1 450 000 000	20 000 000 000

2027	20 000 000 000	1 450 000 000	4 000 000 000	5 450 000 000	16 000 000 000
2028	16 000 000 000	1 160 000 000	4 000 000 000	5 160 000 000	12 000 000 000
2029	12 000 000 000	870 000 000	4 000 000 000	4 870 000 000	8 000 000 000
2030	8 000 000 000	580 000 000	4 000 000 000	4 580 000 000	4 000 000 000
2031	4 000 000 000	290 000 000	4 000 000 000	4 290 000 000	0
TOTAL		8 700 000 000	20 000 000 000	28 700 000 000	

Tableau d'amortissement consolidé

Echéances	Capital en début de période	Intérêts	Principal	Annuités	Capital en fin de période
2024	150 000 000 000	9 545 000 000	-	9 545 000 000	150 000 000 000
2025	150 000 000 000	9 545 000 000	-	9 545 000 000	150 000 000 000
2026	150 000 000 000	9 545 000 000	60 000 000 000	69 545 000 000	90 000 000 000
2027	90 000 000 000	6 025 000 000	40 666 666 667	46 691 666 667	49 333 333 333
2028	49 333 333 333	3 410 000 000	20 666 666 667	24 076 666 667	28 666 666 667
2029	28 666 666 667	1 995 000 000	20 666 666 667	22 661 666 667	8 000 000 000
2030	8 000 000 000	580 000 000	4 000 000 000	4 580 000 000	4 000 000 000
2031	4 000 000 000	290 000 000	4 000 000 000	4 290 000 000	0
TOTAL		40 935 000 000	150 000 000 000	190 935 000 000	

Source : MINFI/DGTFCM.



Les souscriptions seront reçues aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du syndicat de placement, dont la liste figure infra :

Tableau 5 : Membres du syndicat de placement

N°	Agents Placeurs	Adresses	Contacts
1	Afriland Bourse & Investissement	Avenue Charles de Gaulles, Face Lycée Fustel, BP 11 834 Yaoundé	+237 242 05 80 31/ 620 29 32 98 / 650 84 70 54 bourseinvestissement@afriandfirstbank.com
2	Afriland First Bank	1063 Place de l'Indépendance, BP: 111834 Yaoundé	+ 237 222 23 30 68
3	Société Générale Capital Securities Central Africa (SG CAPITAL CEMAC)	Immeuble Grassfield, 2th Floor, Bonanjo, Douala Cameroun	+237 233 501 902
4	Société Générale Cameroun	78, Rue Joss BP 4042 Douala - Cameroun	+237 233 427 010
5	Upline Securities Central Africa S.A (USCA)	Siège Social : 234, Avenue de l'Indépendance - Bonapriso, BP: 1925 Douala	+237 233 43 59 24
6	Banque Internationale Du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)	BP : 1925, Avenue du Général de Gaulle Douala - Cameroun	+237 233 436 000
7	Attijari Securities Central Africa (ASCA)	Immeuble du phare, Carrefour Soppo Priso, Bonapriso - BP : 255 Douala	+237 233 431 446 / 233 435 400
8	SCB Cameroun	B.P. 300 Douala – Cameroun	+237 233 435 400
9	FINANCIA Capital	BP:4593 Bonanjo, Douala - Cameroun	+237 696 42 42 42
10	EDC Investment Corporation	BP : 237 Douala - Cameroun	+237 233 431 446 / 233 435 400
11	Société Générale Congo	Avenue Amilcar CABRAL, Centre-ville, BP 598 Brazzaville	+242 06 504 22 22
12	Société Générale Guinée Equatoriale	Malabo II B.P.686 Malabo - Guinea Ecuatorial	240 555 091 912
13	Société Générale Tchad	Siège est à N'Djamena, 2-6 rue du Commandant GALYAM Negaï, BP 461	+235 22 52 28 01
14	BGFI Bourse	1295, Boulevard de l'indépendance BP 2253 Libreville	+241 011 79 67 10
15	CBC Bourse	BP 4004 Douala-Cameroun	+237 233 42 02 02
16	Banque Populaire Maroco Centrafricaine (BPMC)	Rue Guérillot Bangui République Centrafricaine	+236 72 40 39 21
17	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Avenue du Colonel Parant BP 315 Libreville - Gabon	+241 11 77 72 37
18	Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo BP : 15451 - Douala - Cameroun	+237 233 43 06 24 / 680 26 07 49
19	Crédit du Congo	Avenue Emmanuel Dadet BP 2470 Pointe Noire Congo	+242 06 510 02
20	Elite Capital Securities Central Africa SA	4 ^{ème} étage immeuble FENA, Nouvelle Route Bastos. BP 35303 – Yaoundé, Cameroun	(+237) 222 207 611 / 695 081 502 info@elite-capitalsecurities.com
21	BEKO CAPITAL ADVISORY S.A	96 Rue Flatters, Bonanjo BP : 2684 Douala - Cameroun	+237 233 43 58 30 / 698 77 48 24 beko@bekocapital.com

Source : Arrangeur et chef de file

G. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Banques ou Sociétés de Bourse membres du Syndicat de Placement (agents placeurs). La signature de ce bulletin implique, à compter de la date d'ouverture de la période de souscription, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès de l'agent placeur.

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un agent de l'établissement placeur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité. Le Consortium d'Arrangeur et Chef de file assurera la centralisation des bulletins de souscription.

H. REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes, est inférieure à 150 milliards FCFA, l'Etat du Cameroun pourrait prolonger la période de souscription après autorisation de la COSUMAF. L'Etat du Cameroun se réserve le droit de faire des allocations entre les différentes tranches dans la limite de l'enveloppe de 150 milliards FCFA.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de :

- Demander l'autorisation à la COSUMAF d'absorber totalement ou partiellement la sursouscription;
- Ou de procéder avec l'arrangeur et Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés ; étant entendu que les souscriptions aux tranches les plus longues seront servies en priorité.

I. REGLEMENT-LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et le cas échéant, d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titres. Des attestations d'obligataires seront obligatoirement délivrées. Des relevés de solde titres pourront aussi l'être, à la demande. Le règlement - livraison intervient à la suite de la clôture de l'opération et correspond à la date de jouissance.

J. PERIODE INDICATIVE DE SOUSCRIPTION

La période officielle de souscription s'étendra du 13 au 30 juin 2023. Cependant, elle pourrait être prorogée, raccourcie ou déplacée en cas de besoin identifié par le Consortium Arrangeur et Chef de file et l'Emetteur et après autorisation de la COSUMAF. Le résultat final de l'opération fera

l'objet d'un compte rendu d'émission à transmettre à la COSUMAF et à l'Emetteur, ainsi que d'un communiqué de presse qui devra être visé par la COSUMAF préalablement à sa diffusion. Ces documents devront être soumis et publiés au plus tard 8 jours ouvrés après la clôture de l'opération.

K. FISCALITE DE L'OPERATION

Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Ils sont en outre exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC.

Pour les souscripteurs étrangers (non-résidents de la CEMAC), les revenus des titres issus de l'émission seront soumis à la législation fiscale en vigueur dans leurs pays de résidence respectifs. Les titres devant être cotés à la BVMAC, tous les revenus qu'ils généreront consécutivement à leur négociation sur le marché secondaire seront soumis aux régimes d'imposition des différents pays de résidence fiscale.

L. DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par les membres du Syndicat de Placement, et visé par la COSUMAF. Le procès-verbal visé par la COSUMAF est publié sous forme de communiqué destiné au public dans un journal d'annonces légales.

M. COUT DE L'OPERATION

L'Emetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de :

- 5,80% net pour la tranche A ;
- 6,00% net pour la tranche B ;
- 6,75% net pour la tranche C ;
- 7,25% net pour la tranche D.

et versera au Consortium Arrangeur et Chef de file, ainsi qu'aux membres des syndicats de prise ferme et de placement, des commissions conformément à la grille indiquée dans le contrat de marché et en adéquation avec la tarification applicable aux opérations du marché financier de l'Afrique Centrale.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, les dépenses relatives à la communication et à la promotion de l'opération, Road Show. Il en sera de même des frais de conseil juridique et autres débours liés à l'opération.

N. COTATION EN BOURSE

Des demandes de codification et de cotation de la valeur seront introduites respectivement auprès de la BEAC-CRCT, Dépositaire Central Unique et de la BVMAC par le Consortium. L'introduction en bourse devra intervenir au plus tard trois mois après la clôture de la période de souscription.

L'admission de la valeur à la cote de la bourse permettra d'en assurer la liquidité.

O.**MASSE DES OBLIGATAIRES**

Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

P.**SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT**

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à chaque date d'échéance seront assurés par la Direction Nationale de la BEAC, par virement du compte séquestre ouvert dans ses livres vers le compte de règlement à partir duquel les souscripteurs seront payés via leurs différents teneurs de comptes.

Q.**FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance du consortium et de l'Emetteur, ce dernier n'est impliqué dans aucun litige sur le plan local ou international de nature à compromettre la bonne réalisation de la présente opération.

La présente émission est régie par la loi camerounaise et la réglementation de la COSUMAF. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à la COSUMAF et le cas échéant, aux tribunaux du Cameroun, seuls compétents.

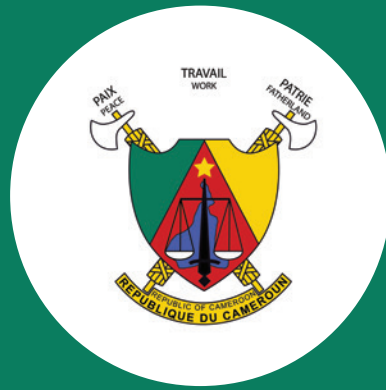
R.**FACTEURS DE RISQUES**

Depuis le 26 mai 2023, l'Agence de notation internationale Fitch ratings a rendu public sur son site, un rating souverain du Cameroun. Ainsi, Fitch a confirmé le rating souverain du Cameroun à B avec des perspectives « stables » pour les obligations en monnaie locale et en devises étrangères.

En 2021, Moody's donnait également une notation équivalente à celle attribuée par Fitch, alors que Standard & Poor's avait procédé à un abaissement des perspectives de « stables » à « négatives » en 2020.

Le maintien de la note B attribuée par Fitch reflète (i) le niveau de diversification de l'économie camerounaise qui la rend moins sensible aux fluctuations du cours du baril de pétrole en comparaison des autres pays de la CEMAC, (ii) le niveau d'endettement acceptable et (iii) la mise en œuvre du programme d'investissement dans les infrastructures de nature à soutenir la croissance économique.

Quant au changement de perspectives par Standard & Poor's, il résultait principalement des tensions fiscales engendrées par le programme d'investissement et le contexte socio-politique lié à la crise dans les régions anglophones et au nord du pays.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ECMR 2023 TRANCHES MULTIPLES »

VII.

PRESENTATION GENERALE DE L'ÉMETTEUR

1. Superficie

La République du Cameroun s'étend sur une superficie de 475 442 km² au sein du Golfe de Guinée sur la façade occidentale de l'Afrique. Le pays est limitrophe du Nigeria à l'Ouest, du Tchad au Nord, de la République Centrafricaine à l'Est, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et de la République du Congo au Sud.

Le pays dispose de 590 km de côtes tout le long de l'océan Atlantique dont Kribi et Limbé sont les principales stations balnéaires. Le Cameroun se situe entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au sud.

L'ouest du pays est dominé par les Hauts-Plateaux, et comprend le massif le plus haut de toute l'Afrique Centrale : le mont Cameroun, qui culmine à 4 070 mètres (9ème sommet du continent africain). L'Est du pays est recouvert dans sa très grande majorité d'une forêt équatoriale encore bien conservée.



2. Population

La population du Cameroun est estimée en 2021 à 27 millions d'habitants. A cette date, la répartition de la population entre femmes et hommes est équilibrée avec respectivement 50,1% et 49,9% de la population totale. Plus de la moitié de la population a moins de 19 ans et les moins de 15 ans représentent plus de 40% des camerounais. Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent moins de 6% de la population totale.

Malgré une démographie urbaine en constante croissance, notamment dans les villes de Yaoundé et Douala, une majorité (de 55% à 65% selon les estimations) de la population demeure en zone rurale.

Les régions les plus densément peuplées (plus de 100 habitants au km²) sont les régions de l'Ouest, du Littoral, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. En revanche, les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud sont très faiblement peuplées (moins de 15 habitants par km²).

3. Richesses

Le Cameroun dispose de nombreuses richesses naturelles et exploite principalement le pétrole, le bois, le cacao, le café, la banane, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, la bauxite, le cobalt, le nickel et les ressources halieutiques. L'exploitation des ressources minérales est en croissance avec la mise en place de nombreux projets y afférents.

1. FORME DE L'ETAT

Le Cameroun est une République à régime présidentiel. L'Etat est unitaire et décentralisé.

2. POUVOIR EXÉCUTIF

a. La Présidence de la république

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret, à la majorité des suffrages exprimés pour un mandat de sept (07) ans renouvelables. Il définit la politique de la Nation. La prochaine élection présidentielle se tiendra en octobre 2025.

b. Le Gouvernement

Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement dont il dirige l'action. Il est chargé de l'exécution des lois. Il exerce le pouvoir réglementaire, nomme aux emplois civils sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ces domaines, suivant l'article 12 de la Constitution.

Le Gouvernement met en œuvre la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République et en est responsable devant l'Assemblée Nationale.

3. LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le Parlement est constitué de deux chambres qui légifèrent et contrôlent l'action du Gouvernement : le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Les deux chambres parlementaires se réunissent aux mêmes dates trois fois par an en sessions ordinaires. Les prochaines élections sénatoriales se tiendront en 2028 et les élections législatives seront tenues en 2025.

a. Le Sénat

Le Sénat représente les Collectivités Territoriales Décentralisées. Chaque région est représentée au Sénat par dix (10) sénateurs dont sept (07) sont élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et trois (3) nommés par le Président de la République. Le mandat des sénateurs a une durée de cinq (5) ans.

b. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quatre-vingt (180) députés élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans.

4. LE POUVOIR JUDICIAIRE

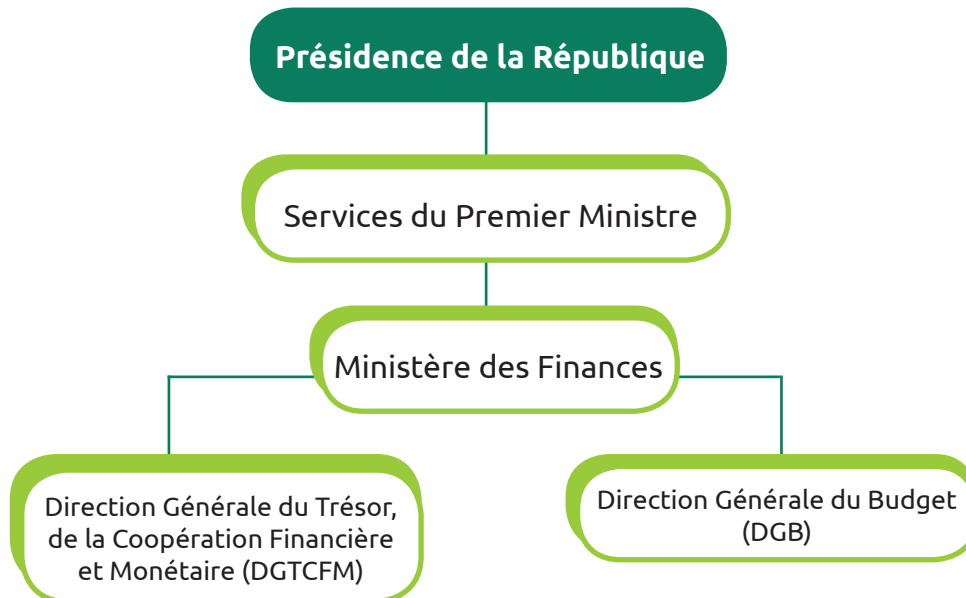
Le pouvoir judiciaire est indépendant. Il est exercé par la Cour Suprême, les cours d'appel et les tribunaux.



5. PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR

L'Émetteur est l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Finances. La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) et la Direction Générale du Budget (DGB) sont les entités administratives chargées de conduire l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.

Figure 1 : Organigramme de l'Émetteur



Les missions et l'organisation de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont précisées par le décret n° 2013/066 du 28 Février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.

a. Missions

Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire est chargée :

- *Du recouvrement et de la centralisation des recettes publiques, sous réserve des dispositions des textes particuliers ;*
- *De l'élaboration des règles de comptabilisation des recettes et dépenses publiques ;*
- *Du contrôle du respect des normes et des procédures comptables ;*
- *De l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion de la trésorerie ;*
- *De la mise en œuvre du Plan Comptable Général de l'Etat ;*
- *De l'élaboration du tableau de bord des finances publiques, du tableau des opérations financières de l'Etat et des indicateurs de suivi des états de synthèse ;*
- *De la production du Compte Général de l'Etat ;*
- *Du suivi des transferts des fonds des migrants ;*
- *De la tenue de la comptabilité générale et auxiliaire de l'Etat et des comptabilités particulières des tiers et autres correspondants du Trésor ;*
- *De la supervision de la production des comptes de gestion par les comptables publics ;*
- *De la mise en état d'examen des comptes de gestion de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*

- *Des relations avec la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, en ce qui concerne les comptes de gestion des comptables principaux ;*
- *De la supervision, de la coordination et du contrôle des activités des postes comptables du Trésor et des Administrations Financières, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*
- *Du règlement des dépenses de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;*
- *Du suivi de la gestion des dépôts autorisés par les lois et règlements, en liaison avec les structures concernées ;*
- *Du suivi comptable de la dette intérieure et extérieure, en liaison avec les administrations concernées ;*
- *De la centralisation des données chiffrées relatives aux opérations budgétaires des comptes spéciaux ;*
- *De la réalisation des études monétaires ;*
- *De la politique d'émission et de gestion des titres publics à souscription libre, en liaison avec les administrations concernées ;*
- *De l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux marchés financiers ;*
- *De la réglementation et du suivi du marché de la titrisation ;*
- *De l'organisation et du suivi des marchés financiers et monétaires ;*
- *Du suivi de la politique monétaire, en liaison avec l'Institut d'émission ;*
- *De la coopération financière et monétaire internationale, avec le Fonds Monétaire International, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Zone Franc et les autres espaces et zones monétaires ;*
- *De la participation à l'élaboration de la réglementation des changes et de sa mise en œuvre ;*
- *De la régulation des systèmes financiers décentralisés et des marchés financiers, en liaison avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale ;*
- *Du suivi des activités des établissements de crédit et de microfinance ;*
- *De l'élaboration de la réglementation bancaire et financière, de sa mise en œuvre et du contrôle des établissements de crédit, en liaison avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;*
- *Du contrôle des finances extérieures et du respect de la réglementation des changes ;*
- *De la liaison avec les associations professionnelles des établissements de crédit et du marché des assurances ;*
- *De l'élaboration, du suivi et du contrôle de la réglementation applicable aux assurances ;*
- *Des relations avec les organismes internationaux d'assurance ;*
- *De la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurance ;*
- *De la contribution à l'élaboration de la politique de financement de l'économie ;*
- *De la lutte contre la criminalité économique et le blanchiment d'argent.*



b. Organisation

La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprend des services centraux, déconcentrés et extérieurs. Les services centraux comprennent :

- *Le Service d'Ordre ;*
- *L'Inspection des Services du Trésor ;*
- *La Cellule de la Législation et de la Codification ;*

- La Division de l'Informatique ;
- La Division de la Microfinance ;
- La Direction des Assurances ;
- La Direction de la Comptabilité Publique ;
- La Direction de la Trésorerie ;
- La Direction de la Coopération Monétaire et Financière ;
- La Direction des Affaires Générales.

Les Services déconcentrés de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprennent :

- La Paierie Générale du Trésor ;
- Les Paeries Spécialisées ;
- Les Trésoreries Générales ;
- Les Services Régionaux des Affaires Monétaires et des Assurances ;
- Les Recettes des Finances ;
- Les Perceptions ;
- Les Agences Comptables.

Les services extérieurs de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont constitués de Paeries auprès des Missions Diplomatiques ou Consulaires.

C. PRINCIPALES ORGANISATIONS

Le Cameroun est membre de plusieurs organisations et institutions internationales :

Tableau 6 : Organisations internationales et régionales.

Organisations internationales		
Politique Economique	Organisation des Nations Unies	ONU
	Cour Pénale Internationale	CPI
	Organisation Internationale du Travail	OIT
	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO
	Organisation Mondiale pour la Santé	OMS
	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	UNESCO
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	OMPI
	Organisation Internationale de la Francophonie	OIF
	Organisation de la Conférence Islamique	OCI
	Common Wealth of Nations	
	Organisation Mondiale du Commerce	OMC
	Banque Mondiale	BM
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	OIBT
Fonds Monétaire International	FMI	
Organisations Régionales		

Politique Economique Militaire	Union Africaine	UA
	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	OAPI
	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale	CEMAC
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	CEEAC
	Commission Bancaire d'Afrique Centrale	COBAC
	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	BEAC
	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	BDEAC
	Banque Africaine de Développement	BAD
	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	OHADA
	Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale	MARAC
	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale	COPAX

Source : MINFI/DGTCFM.

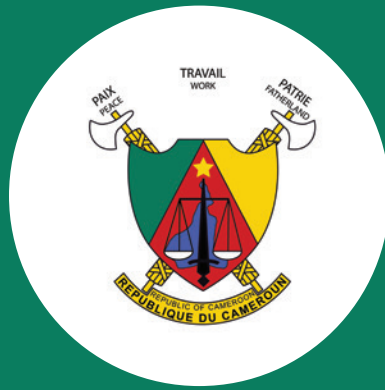
D. SOURCES D'INFORMATION

Tableau 7 : Sources d'information.

Sources d'information	
Présidence de la République du Cameroun	www.prc.cm
Services du Premier Ministre	www.spm.gov.cm
Ministère des Finances	www.minfi.gov.cm
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	www.minepat.gov.cm
Ministère des Relations Extérieures	www.diplocam.cm
Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire	www.dgtdcfm.cm
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	www.caa.cm
Les atouts économiques 2021	www.atoutseconomiques.cm
Banque Mondiale	www.banquemondiale.org
Fonds Monétaire International	www.imf.org
Loi des Finances 2023 de la République du Cameroun	www.prc.cm
Note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n°11/22 du 30 décembre 2022	Caisse Autonome d'Amortissement
Les comptes nationaux de 2022	
Sources internes aux SDB du Consortium	

Source : MINFI/DGTCFM.





EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ECMR 2023 TRANCHES MULTIPLES »

VIII.

INFORMATIONS ECONOMIQUES

1. SITUATION ECONOMIQUE GÉNÉRALE

En 2022, l'économie mondiale qui ne s'est pas encore totalement remise de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19, fait face aux effets négatifs de la guerre russo-ukrainienne avec des perspectives de plus en plus sombres et incertaines. Selon le FMI, la croissance économique mondiale ralentit, passant de 6,3% en 2021 à 3,4% en 2022, projetée à 2,8% en 2023. Le ralentissement de la croissance observé au cours des deux dernières années devrait se résorber modestement en 2024 avec une croissance estimée à 3%.

En Afrique subsaharienne, la croissance est estimée à 3,9% en 2022 après 4,5% en 2021, avec notamment une décélération au Nigéria (+3,3% après +3,6%) et en Afrique du Sud (+2% après +4,9%) et une dégradation des perspectives de croissance dans les pays importateurs de pétrole. Ce ralentissement est lié notamment au renchérissement des importations à la suite de l'envolée des prix des produits de base et des perturbations des chaînes d'approvisionnement, du fait de la crise russo-ukrainienne qui affecte en particulier les soldes extérieurs et budgétaires des pays importateurs de produits de base. En 2023, la croissance économique de la région est prévue à 3,6%, avec 3,2% au Nigeria et 0,1% en Afrique du Sud. Dans la zone CEMAC où l'économie est fortement dépendante des cours des matières premières, la croissance devrait s'accélérer à 2,9% après 1,5% en 2021 et à 2,7% en 2023.

En 2022, le taux d'inflation est estimé à 8,7% pour l'économie mondiale contre 4,7% en 2021, en lien avec les conséquences de la crise russo-ukrainienne. Il se situe à 7,3% dans les pays avancés et 9,8% dans les pays émergents et les pays en développement. En Afrique subsaharienne, il est de 14,5% en 2022 après 11,1% en 2021. Dans la zone CEMAC, il est estimé à 5,2% après 1,6% en 2021. En 2023, en ce qui concerne l'économie mondiale, l'inflation devrait reculer à 7% grâce aux politiques monétaires désinflationnistes pratiquées par les banques centrales. S'agissant particulièrement de l'Afrique subsaharienne, elle est projetée à 14% et 3,5% dans la zone CEMAC plus spécifiquement.

2. POLITIQUE ÉCONOMIQUE RÉCENTE

a. Croissance économique et prix

La reprise économique entamée en 2021 se poursuit en 2022 avec cependant un rythme modéré. Les tendances observées au niveau des indicateurs conjoncturels au premier semestre confirment cette reprise des activités économiques. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 3,4% après 3,6% enregistré en 2021. Cette évolution est attribuable au secteur non pétrolier (+3,8%), la croissance du secteur pétrolier étant nulle. Toutefois, les tensions sur les marchés des matières premières et la perturbation des chaînes d'approvisionnement, accentuées par le conflit russo-ukrainien affectent cette reprise et accentuent les incertitudes sur les perspectives économiques.

Dans le secteur primaire, la croissance de l'activité a progressé à 4,2% en 2022 après 2,9% en 2021, en lien avec la vigueur de la demande extérieure des produits primaires. Cette évolution serait le reflet des performances observées dans les branches « agriculture, industrielle et d'exportation » (+7,2% en 2022 après +5,2% en 2021) et « sylviculture et exploitation forestière » (+4,9% après +1,3%), tandis

que la croissance dans les branches « agriculture vivrière » et « pêche et pisciculture » est de 2,8% et 2,9% respectivement. Selon les statistiques du commerce extérieur, les quantités exportées de produits agricoles ont enregistré de bonnes performances sur les sept premiers mois de l'année 2022 par rapport à la même période de 2021. Il s'agit notamment des exportations de bananes (+8,4%), de cacao brut en fèves (+9,7%), de coton (+11,7%) et de café arabica (+59,3%).

Tableau 8 : Evolution du secteur primaire (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Historique		Estimation	Projections		
Secteur primaire	0,6	2,9	4,2	4,3	4,7	5,1
Agriculture	1,7	3,5	4,3	4,4	4,8	5,3
Agriculture des produits vivriers	0,6	2,7	2,8	3,5	4,3	5,0
Agriculture industrielle et d'exportation	4,0	5,2	7,2	6,0	5,9	5,8
Elevage, chasse	2,7	2,4	4,0	4,0	4,6	5,0
Sylviculture et exploitation forestière	-0,1	1,3	4,9	4,3	4,5	4,8
Pêche et pisciculture	1,0	4,4	2,9	3,7	4,0	4,8

Source : Division de la Prévision/MINFI

Dans le secteur secondaire, la croissance est estimée à 2,5% en 2022. Ce secteur bénéficie de la bonne performance des branches « industries agroalimentaires » (+2,9%), « autres industries manufacturières » (+2,6%), « production et distribution de l'électricité » (+5,1%) et « industries du bois sauf fabrication des meubles » (+8,3%). En dépit de la hausse des cours mondiaux, la production de pétrole en 2022 est restée au même niveau qu'en 2021.

Tableau 9 : Evolution du secteur secondaire (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Historique		Estimation	Projections		
Secteur secondaire	1,4	3,2	2,5	3,7	5,0	15,3
Industries extractives	2,6	-2,5	0,1	-1,0	-0,7	64,3
Dont : Hydrocarbures	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,1	67,3
Industries agro-alimentaires	2,8	5,2	2,9	4,1	4,4	4,3
Autres industries manufacturières	-4,9	3,7	2,6	4,9	6,8	7,8
Production et distribution d'électricité	1,0	1,4	5,1	2,0	2,0	3,3
Production et distribution d'eau et assainissement	2,9	1,4	-2,8	0,6	1,6	4,4
BTP	6,8	3,2	3,6	6,2	7,8	8,9

Source : Division de la Prévision/MINFI

Dans le secteur tertiaire, l'on observe une consolidation de la croissance qui passe de 4,3% en 2021 à 4,0% en 2022. Pour les années suivantes (2023 à 2025), elle est respectivement projetée à 4,5%, 5,0% et 5,5%. Cette consolidation de la croissance est soutenue par les activités commerciales (+3,6% en 2022 après +3% en 2021), les télécommunications (+6,4% après +6,1%), la restauration et l'hôtellerie (+5,8% après +7,3%) et les activités financières (+8,1% après +10,3%).



Tableau 10 : Evolution du secteur tertiaire (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Historique		Estimation	Projections		
Secteur tertiaire	0,1	4,3	4,0	4,5	5,0	5,5
Commerce et réparation véhicule	0,3	3,0	3,6	4,5	5,9	6,1
Restaurants et hôtels	-8,4	7,3	5,8	4,3	4,9	6,2
Transports, entrepôts, communications	0,0	5,6	3,8	4,1	4,3	4,5
Informations et télécommunications	5,3	6,1	6,4	6,2	6,1	5,8
Activités financières et d'assurance	2,8	10,3	8,1	8,2	8,3	7,3
Administration publique, sécurité sociale	2,5	2,7	3,0	4,8	3,0	6,1
Education	0,6	3,2	3,6	4,9	5,6	6,0
Santé et action sociale	4,7	4,2	4,1	4,8	5,5	4,6
Autres services	1,1	2,5	3,1	3,4	4,6	4,4

Source : Division de la Prévision/MINFI

S'agissant des prix, l'inflation, mesurée par l'IPC (Indice des Prix à la Consommation), est estimée à 5,3% en fin 2022 contre 2,3% en 2021. Cette hausse est principalement tirée par l'accroissement des prix des produits alimentaires, lesquels sont prépondérants dans le panier de la ménagère. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements, pour alimenter cette inflation élevée. Cependant, le Gouvernement met en œuvre différentes mesures de soutien à la consommation des ménages, en vue de limiter l'incidence de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des ménages.

b. Échanges extérieurs

Au niveau des comptes extérieurs, le déficit du solde courant pourrait se réduire à 2,3% du PIB en 2023 contre 3% estimé en 2022. Cette réduction devrait se poursuivre sur toute la période 2023-2025 au cours de laquelle le déficit du compte courant serait ramené à 1,3% du PIB en moyenne, grâce notamment à la promotion des exportations de produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et à la mise en œuvre de la politique d'import substitution.

c. Situation monétaire

La politique monétaire resterait en conformité avec celle de la BEAC. La masse monétaire s'établirait à 25,3% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024. Elle devrait connaître un taux de progression moyen de 7,5% au cours de cette période. En moyenne, les crédits à l'économie et les avoirs extérieurs nets représenteraient respectivement 15,1% et 10% du PIB et croitraient chacun en ce qui le concerne de 7,90% et 12,10%.

d. Estimations 2023

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continue à reposer sur un effort de consolidation budgétaire. Cette dernière vise à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières dans l'optique d'éviter un endettement public non viable, tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier mis en œuvre avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Dans cette perspective, le déficit budgétaire global devrait se situer à 1,3% du PIB en 2023 contre 1,8% en 2022. A moyen terme, ce déficit devrait se réduire graduellement, pour s'établir à 0,6% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB sur la période considérée. La consolidation budgétaire ainsi visée devrait résulter d'une part, d'un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses publiques.

Le taux de pression fiscale devrait remonter à 12,70% en 2023 après 11,90% en 2022, pour s'établir à 13,10% en 2023 et 13,40% en 2024. Les dépenses seront contenues à 16,70% du PIB en 2023 contre 17,50% en 2022, et se situeront à 16,80% en 2024 et 17,90% en 2025.

3. RÉFORMES STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES

a. Politique fiscale et douanière

• Politique fiscale

L'objectif en matière de politique fiscale sur le triennat 2023-2025 demeure la mise en place d'un système fiscal efficace, inclusif, simple, équitable et favorable à la croissance. Cette politique vise l'accélération du processus d'atteinte des objectifs de la SND-30. Globalement, elle demeurera orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et, l'amélioration du climat fiscal des affaires.

S'agissant de l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes, la stratégie est axée autour de :

- L'élargissement de l'assiette, à travers notamment la rationalisation de la dépense fiscale ;
- Le renforcement de la fiscalité des particuliers et la taxation optimale du secteur informel ;
- La sécurisation des recettes par la généralisation du télépaiement et le suivi électronique des opérations économiques ;
- La promotion du civisme fiscal par la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales ;
- La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales par l'introduction des technologies de « data mining » et d'intelligence artificielle, le recours aux systèmes automatisés d'analyse des risques et à l'expertise externe (internationale ou locale) dans le cadre des contrôles fiscaux ;
- La digitalisation des outils de pilotage des services fiscaux et l'affinement de l'organisation des structures centrales et déconcentrées.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires, elle se traduira entre autres par :

- La poursuite de la politique de dégrèvement des taux d'impositions ;
- La densification des offres de services fiscaux en ligne ;
- Le renforcement des garanties aux contribuables ;
- L'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.



• Politique douanière

La politique douanière sera orientée globalement vers la poursuite des missions fiscales, économiques et d'assistance aux acteurs institutionnels et privés.

Relativement au volet fiscal, la Douane mettra un accent particulier sur la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), la liquidation, le recouvrement et la sécurisation des droits et taxes de douane. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques visant l'optimisation de la mobilisation des recettes et la rationalisation de la dépense fiscale seront mises en œuvre :

- La poursuite de la soumission au droit d'accises des biens de luxe, des biens pour lesquels le Cameroun dispose de réelles dotations factorielles ou ceux présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé ;
- La poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation, en fonction de leur degré de transformation locale, de leur volume de production nationale et de l'évolution de leurs cours sur le marché international ;
- La recherche et l'exploitation de nouvelles niches fiscales en vue d'accroître la matière taxable ;
- La poursuite du développement des modules complémentaires du Cameroon Customs Information System (CAMCIS), afin d'optimiser la prise en charge des marchandises, l'analyse des risques, la gestion contentieuse et le croisement automatisé des données dans le cadre d'un data center warehouse ;
- La vérification systématique de l'utilisation des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques avant tout renouvellement éventuel ;
- Le passage en revue de toutes les dépenses fiscales existantes, en vue de la suppression des exonérations inefficaces ou peu pertinentes au regard de l'évolution des politiques publiques.

En ce qui concerne le rôle économique, l'Administration des Douanes sera guidée par trois principales priorités : la poursuite de la politique d'import-substitution, la surveillance et la protection de l'économie nationale et, l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant de la politique de l'import-substitution, les actions vont s'orienter vers :

- Le réajustement des droits et taxes de douane sur certains biens importés, afin de promouvoir leur substitution graduelle par les produits fabriqués localement ;
- L'allègement de la fiscalité sur certains biens d'équipements et de production importés ne disposant pas d'équivalent local, en vue du développement de certains secteurs prioritaires tels que l'électricité, le transport, les travaux publics ;
- La mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales ;
- Le maintien d'un niveau de taxation relativement bas pour les produits finis transformés au Cameroun, afin d'encourager les exportations des produits « made in Cameroon » ;



- La suppression progressive des exonérations portant sur des produits fabriqués localement ou qui disposent de substituts au niveau national, en fonction de notre capacité de production et de leur disponibilité.

S'agissant de la régulation de l'activité économique et de la surveillance des frontières, l'action de la Douane sera matérialisée par :

- La mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau, pour répondre à l'intégration de la Douane camerounaise dans la Communauté Nationale de Défense et de Sécurité ;
- L'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC pour protéger les secteurs d'activités qui souffrent d'une concurrence déloyale des produits importés bénéficiant à l'étranger de subventions ou toute autre forme de soutien dans leur pays d'exportation ;
- La poursuite du plaidoyer auprès de la CEMAC, en vue de la révision des différents taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui ne sont plus adaptés, pour une meilleure protection de l'espace économique de la Communauté contre les produits tiers ;
- La poursuite des opérations de saisie/destruction des biens contrefaits, piratés ou non conformes aux normes et spécifications camerounaises.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, la Douane se déploiera à travers les actions ci-après :

- Le parachèvement du processus de mise en œuvre d'une Union douanière au sein de la CEEAC pour étendre les débouchés de marchés aux dix autres pays de ladite Communauté. A cet égard, des projets de code des douanes et des tarifs des douanes sont déjà élaborés et feront l'objet d'adoption par les instances compétentes ;
- La poursuite des efforts d'allègement des procédures et de réduction des délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Échanges (CONAFE) ;
- L'accompagnement des opérateurs économiques agréés à travers notamment la batterie de facilités prévues par le nouveau Code des Douanes CEMAC ;
- L'octroi des régimes douaniers économiques appropriés prévus audit Code, aux entreprises, en fonction de la nature de leurs activités, afin d'améliorer leur compétitivité ;
- La rationalisation des contrôles douaniers afin d'éviter des superpositions de contrôles ;

Le développement d'une plateforme d'écoute et d'échanges permanents avec les opérateurs économiques, conformément aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC.

b. Projection des ressources budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés par le Gouvernement pour optimiser la mobilisation des ressources internes non pétrolières, l'Etat doit réaliser un effort supplémentaire important de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 0,8 point en 2023, afin de faire passer la pression fiscale de 11,9% du PIB en 2022 à 12,7% en 2023. Cette

dynamique devrait également être poursuivie en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal moyen de 0,4 point par an.

Les projections des ressources totales de l'Etat en 2023 sont de 6 274,8 milliards, en hausse de 115,8 milliards en valeur absolue par rapport au probable (estimation) de 2022 et 1,9% en valeur relative. Ces ressources s'établiraient à 6 962,3 milliards en moyenne entre 2024 et 2025. De manière spécifique, les ressources de l'Etat se décomposent comme suit :

Les **recettes pétrolières** comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur :

- Une production de pétrole à 26 millions de barils ;
- Une production de gaz projetée à 88 milliards de scf (*standard cubic feed*) ;
- Un cours du baril à 85,5 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, pour un prix du baril camerounais à 82 dollars ;
- Le prix du mètre cube de gaz à 10 dollars ;
- Un taux de change de 640 FCFA par dollar.

Les **recettes pétrolières** sont projetées à 807,0 milliards en 2023, en diminution de 99,0 milliards (-10,9%) par rapport à 2022. La redevance SNH connaîtrait une baisse de 123,4 milliards, passant de 733,1 milliards à 609,7 milliards entre les deux exercices, en lien avec, d'une part, la baisse du cours mondial du baril de pétrole qui se situerait à 85,5 \$ US environ en 2023 après 98,2 \$ US en 2022 et, d'autre part, la baisse de 12,2% de la production pétrolière. L'impôt sur les sociétés pétrolières est projeté à 197,3 milliards contre 172,9 milliards en 2022, en lien avec le fait qu'une part importante de cet impôt, dont le paiement est différé, est assis sur une période lors de laquelle le cours du baril de pétrole était plus élevé.

Entre 2024 et 2025, les recettes pétrolières s'établiraient à 934,8 milliards en moyenne, soit une augmentation de 143,3 milliards (+21,4%) attribuable à la hausse substantielle de la production de gaz.

Les **recettes non pétrolières** sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2023, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 6,8%, résultant d'une croissance réelle de 4,5% du secteur non pétrolier et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 2,3%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 778,5 milliards, dont 2 523,5 milliards d'impôts et taxes, 1 004,7 milliards de recettes douanières et 250,4 milliards de recettes non fiscales.

Les recettes non pétrolières sont projetées à la hausse, se situant à 4 160 milliards en 2024 et 4 698 milliards en 2025. Ces évolutions sont essentiellement liées à la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les **dons**, constitués de dons-projets et dons-programmes, sont projetés à 91,0 milliards en 2023, en baisse de 51,3 milliards par rapport à 2022, en rapport avec la diminution des décaissements des fonds C2D. Entre 2024 et 2025, les dons sont projetés en moyenne à 104,6 milliards.

Les **ressources de financement** de l'Etat, constituées essentiellement des tirages sur emprunt, diminuent de 164,5 milliards (-9,3%) par rapport à 2022 pour se situer à 1 598,4 milliards en 2023,



dont 240 milliards d'appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier (PEF) suivi avec le FMI. Cette diminution se justifie par la non disponibilité en 2023 du financement exceptionnel sur DTS. Entre 2024 et 2025, les ressources de financement auxquelles l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 510,5 milliards, en baisse de 87,9 milliards (-5,5%) par rapport à 2023.

c. Projection des dépenses budgétaires

Les projections des dépenses prennent en compte les facteurs suivants : (i) l'évolution des ressources à mobiliser ; (ii) l'objectif de déficit projeté ; et (iii) le niveau actuel des engagements du Gouvernement. Ainsi, les dépenses et prêts nets sont prévus à 6 259 milliards en 2023, soit une hausse de 100 milliards en valeur absolue et 1,6% en valeur relative par rapport à 2022. Ces dépenses et prêts nets se situeraient à 6 550,3 milliards en 2024 et 7 374,8 milliards en 2025.

Les évolutions par grandes masses se présentent comme suit :

- Les dépenses de personnel augmenteraient de 69,7 milliards (5,9%) en 2023 pour se situer à 1 257,7 milliards. Elles s'établiraient à 1 359,4 milliards et 1 423,7 milliards respectivement en 2024 et 2025 ;
- Les dépenses de biens et services passent de 932,5 milliards en 2022 à 1 008,9 milliards en 2023. Cette enveloppe est en augmentation de 76,4 milliards en valeur absolue et de 8,2% en valeur relative. Elle intègre : (i) la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards ; (ii) le fonds de relance de production locale de 50 milliards ; et (iii) les études et maitrises d'œuvre des projets d'investissement public, conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat de 2019. En 2024 et 2025, ces dépenses sont projetées respectivement à 1 056,4 milliards et 1 167,1 milliards ;
- Les transferts et subventions baissent, passant de 1 277,4 milliards en 2022 à 1 033 milliards en 2023, soit une diminution de 244,4 milliards (-19,1%). Cette diminution est en lien avec la baisse prévue de la dotation relative au soutien du prix du carburant à la pompe et corrélé, tout au moins partiellement, à la baisse des cours mondiaux du pétrole. Les transferts et subventions devraient augmenter entre 2024 et 2025 pour s'établir en moyenne à 1 058,6 milliards, tenant compte notamment de la dynamique des pensions et de la prise en charge des nouvelles entités publiques créées, notamment les nouvelles universités. Il convient de préciser que ces projections intègrent également les transferts en capital aux Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi qu'aux Établissements publics et autres organismes, conformément au nouveau cadre de présentation des opérations budgétaires de l'Etat consacré par la nomenclature budgétaire et comptable de 2019 ;
- Les intérêts de la dette publique sont projetés à 313,9 milliards en 2023 contre 239,6 milliards en 2022, soit une hausse de 74,3 milliards (+31,0%), en lien avec l'augmentation du stock de la dette intérieure ainsi que le début du paiement en 2023 des intérêts sur les avances statutaires dues à la BEAC (16,9 milliards) et dont le stock se chiffre à date à 577,9 milliards ;

Les dépenses en capital augmentent de 68,2 milliards (+6,3%) en 2023 pour se chiffrer à 1 166,7 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources externes pourraient s'accroître de 57,8 milliards et s'établir à 723,5 milliards en 2023. Entre 2023 et 2024, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 601,3 milliards, pour accompagner la mise en œuvre de la politique de développement adossée sur la SND30. Il convient de signaler que sur la période



2023 - 2025, des ressources n'ont pas été inscrites au profit du Fonds de solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus, compte tenu de la relative maîtrise de la pandémie.

Tableau 11 : Projections budgétaires

	2022	L.F. 2023	2024	2025
A - RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	6159,0	6274,8	6550,2	7374,8
I - RECETTES INTERNES	4253,8	4585,5	4946,4	5748,8
1-Recettes pétrolières	906,0	807,0	786,4	1083,3
- Redevance pétrole SNH	733,1	609,7	597,0	865,5
- Impôts/Stés pétrolières	172,9	197,3	189,4	217,8
2-Recettes non pétrolières	3347,8	3778,5	4159,6	4665,5
Recettes fiscales	3121,6	3528,1	3894,3	4376,5
- Impôts et taxes	2241,9	2523,5	2798,5	3166,1
- Recettes douanières	879,7	1004,7	1095,8	1210,4
Recettes non fiscales	226,2	250,4	265,3	289,0
II - DONS	142,3	91,0	96,2	113,0
III - FINANCEMENTS	1762,9	1598,4	1508,0	1513,0
- Prêts projets	746,5	795,4	843,0	918,1
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	268,0	240,0	146,0	0,0
- FMI (DTS)	70,0	0,0	0,0	0,0
- Emission de titres publics	350,0	450,0	450,0	450,0
- Autres Emprunts (Eurobonds)	200,0			
- Financement bancaire	70,0	71,7	69,0	144,9
- Financement exceptionnel	58,4	41,3	0,0	0,0
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	6136,2	6274,8	6567,0	7393,0
I - DEPENSES COURANTES	3376,9	3317,5	3480,5	3682,9
1- Dépenses de personnel	1188,0	1257,7	1359,4	1423,7
2- Achats sur biens et services	909,7	1024,7	1073,1	1185,3
3- Transferts et subventions	1277,4	1033,0	1045,7	1071,4
4- Charges exceptionnelles	1,8	2,1	2,3	2,5
II- DEPENSES EN CAPITAL	1098,0	1166,7	1389,0	1813,6
* Dépenses sur FINEX	665,7	723,5	766,8	835,2
* Dépenses sur ressources internes	413,3	413,2	590,4	943,4
* Dépenses de restructurations	19,0	30,0	31,8	35,0
III-PRETS NETS	-20,0	0,0	0,0	0,0
IV -FONDS DIVERS	121,0	52,0	81,0	131,0



	2022	L.F. 2023	2024	2025
V- DETTE PUBLIQUE				
1/				
1/				
1/				
1/				
1/				
1/				
1/				
* Dette extérieure	1560,3	1738,6	1616,5	1765,5
1/				
- Intérêts	157,0	194,0	182,0	180,0
- Principal	520,0	704,0	663,0	688,0
* Dette intérieure	883,3	840,6	771,5	897,5
dont : - Intérêts	82,6	119,9	93,9	77,2
- Principal	570,7	521,8	378,6	471,3
- Restes à payer	146,0	115,0	215,0	265,0
- Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	84,0
Besoin / capacité de financement (+/-)	-22,8	0,0	16,8	18,2

Source : MINFI

d. Risques budgétaires 2023

Les projections macroéconomiques et budgétaires réalisées sur la période 2023-2025 restent soumises à divers risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi sur la base desdites projections. Ces risques sont tant d'ordre externe que d'ordre interne. Parmi les principaux facteurs de risques externes, on peut relever :

- *De nouveaux chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires*, qui pourraient maintenir l'inflation globale plus élevée plus longtemps ; les prix de l'énergie sont particulièrement sensibles à l'évolution de la crise russo-ukrainienne et à d'autres conflits géopolitiques ;
- *La poursuite du durcissement des conditions financières mondiales*, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires dans les pays avancés, dans le but de lutter contre l'inflation galopante ; la plupart des grandes banques centrales (FED, BCE, etc.) ont enclenché et poursuivent l'orientation restrictive de leur politique monétaire en 2022, avec des hausses successives de leurs taux directeurs ;
- *La fragmentation de l'économie mondiale entrave la coopération internationale*. La crise russo-ukrainienne a fracturé les relations entre la Russie et de nombreux pays. De nouvelles tensions géopolitiques sont également probables. De telles tensions risquent de perturber les échanges et d'éroder les piliers du commerce multilatéral. Les risques de voir l'économie mondiale se fragmenter davantage sont réels et pourraient peser sur les perspectives, notamment à moyen terme ;

- *La résurgence des alertes sanitaires mondiales.* Les derniers variants du COVID-19 très contagieux font des ravages sur la main-d'œuvre, entraînant un absentéisme prolongé, une baisse de la productivité et de la production ;
- *Un surendettement généralisé dans les pays émergents vulnérables :* la guerre en Ukraine a contribué à précipiter une flambée des spreads souverains pour certains marchés émergents et en développement. Cette poussée vient au milieu d'une dette record due à la pandémie. L'inflation reste élevée, un nouveau durcissement de la politique monétaire des économies avancées pourrait accroître la pression sur les coûts des emprunts pour les économies émergentes et en développement. Mais, si les spreads souverains augmentent encore, ou même restent aux niveaux actuels pendant une période prolongée, la viabilité de la dette peut être menacée pour de nombreuses économies émergentes et en développement vulnérables, en particulier celles qui sont le plus durement touchées par les problèmes énergétiques et les chocs des prix alimentaires. Un risque d'aggravation de la crise de la dette dans ces économies pèse lourdement sur la croissance mondiale et pourrait précipiter une récession mondiale. Une nouvelle vigueur du dollar américain ne peut qu'aggraver la probabilité de surendettement ;
- *L'affaiblissement des monnaies nationales dans les pays émergents et en développement* qui pourrait déclencher la vulnérabilité des bilans dans les économies à forts passifs nets libellés en dollars, avec des risques pour la stabilité financière.

Sur le plan interne, les principaux facteurs qui pourraient accentuer les tensions inflationnistes dans l'économie nationale sont :

- Les perturbations des circuits d'approvisionnement, du fait des risques sécuritaires dans les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord ; ces perturbations pourraient entraver la relance économique prévue sur la période 2023-2025. Les risques sécuritaires demeurent et continuent de peser sur le budget de l'Etat, notamment à travers les interventions directes dont le niveau reste encore élevé ;
- Le relèvement non prévu des prix des produits pétroliers et des prix des biens de première nécessité pourrait creuser davantage le déficit du compte courant et le déficit budgétaire. En particulier, le coût des subventions des prix des hydrocarbures à la pompe qui sont projetées à 300 milliards en 2023, constitue également un risque majeur pour la soutenabilité budgétaire sur la période 2023-2025, si la crise russo-ukrainienne ne s'estompe pas en 2023 et continue de faire pression sur les cours mondiaux du pétrole.

Par ailleurs, en cas de conditions financières défavorables sur le marché financier intérieur, la mobilisation attendue des titres publics de moyen et long termes d'un montant de 450 milliards en 2023, ainsi que le refinancement des BTA, risqueraient de perturber l'équilibre financier établi sur cette période. Si les paiements des correspondants du Trésor (EP et CTD) se font bien au-delà des versements de leurs recettes propres effectués dans l'année, l'équilibre financier de l'Etat pourrait être compromis.

De même, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises publiques et parapubliques qui continue de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat, pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées et compromettre à moyen terme l'équilibre financier.



Tableau 12 : Indicateurs macroéconomiques clés

	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	23 469	25 141	27 481	29 107	31 156	34 118
PIB pétrolier	477	943	1 259	1 082	1 030	1 639
PIB non pétrolier	22 991	24 199	26 222	28 025	30 126	32 479
PIB à prix constant (en croissance)	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,8
PIB pétrolier	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,1	67,3
PIB non pétrolier	0,4	3,8	3,8	4,5	5,2	5,8
Prix						
Déflateur du PIB	0,7	3,4	5,4	1,6	2,0	1,5
Déflateur du PIB pétrolier	-46,9	104,1	33,6	-12,9	-3,7	-4,9
Déflateur du PIB non pétrolier	2,4	1,4	4,4	2,3	2,2	1,9
Prix à la consommation	2,5	2,5	4,6	3,0	3,0	2,5
Prix des exportations	-9,5	13,6	40,7	-12,9	1,8	1,6
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-46,9</i>	<i>65,9</i>	<i>37,3</i>	<i>-12,9</i>	<i>-3,7</i>	<i>-4,9</i>
Prix des importations	-4,3	3,6	8,8	3,3	1,2	-0,2
Termes de l'échange	-5,2	10,0	31,9	-16,2	0,6	1,8
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	17,5	16,9	16,5	16,1	15,8	15,3
Secteur Secondaire	23,0	24,5	24,9	24,1	23,8	25,0
<i>dont pétrole</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>4,6</i>	<i>3,7</i>	<i>3,3</i>	<i>4,8</i>
Secteur Tertiaire	51,8	51,1	51,5	52,6	53,3	52,7
Impôts et taxes moins subventions	7,7	7,5	7,1	7,1	7,0	6,9
Les composantes de la demande						
Consommation	85,6	84,8	81,2	83,2	82,7	78,3
Privée	73,3	72,8	70,2	71,2	70,1	65,4
Publique	12,3	12,0	11,0	11,9	12,6	12,9
FBCF	18,2	18,8	18,4	18,6	18,9	18,9
Privée	14,1	14,8	14,8	15,2	15,4	15,2
Publique	4,1	4,0	3,6	3,5	3,6	3,7
Exportations B&S	15,2	16,7	20,3	17,9	17,0	19,8
Importations B&S	18,5	20,4	20,0	19,7	18,7	17,1
Secteur public						
Recettes totales et Dons	13,7	14,4	16,0	16,1	16,2	17,2
<i>pétrolières</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>1,56</i>	<i>1,7</i>	<i>2,9</i>	<i>2,4</i>
<i>non pétrolières (pression fiscale)</i>	<i>11,3</i>	<i>11,7</i>	<i>11,9</i>	<i>12,7</i>	<i>13,1</i>	<i>13,4</i>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>11,5%</i>	<i>12,2%</i>	<i>12,4%</i>	<i>13,2%</i>	<i>13,5%</i>	<i>14,1%</i>
Dépenses	16,8	16,9	17,5	16,7	16,8	17,9
<i>courantes</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>13,2</i>	<i>12,5</i>	<i>12,0</i>	<i>10,8</i>
<i>en capital</i>	<i>4,9</i>	<i>4,4</i>	<i>4,2</i>	<i>4,8</i>	<i>5,8</i>	<i>7,1</i>
Solde budgétaire global (base ordonnancements)						
Dons compris	-3,1	-2,3	-1,8	-0,9	-0,9	-2,0
Hors dons	-3,3	-2,7	-2,3	-1,2	-1,2	-2,0



	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solde global, base caisse	-3,6	-1,7	-1,8	-0,9	-0,9	-2,1
Solde budgétaire de référence (CE-MAC)	-3,3	-2,5	-3,5	-1,8	-1,2	-0,8
Solde budgétaire primaire non pétrolier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur extérieur						
Solde compte courant	-3,7	-4,0	-3,0	-2,3	-1,4	-0,3
Solde compte courant hors transferts publics	-3,9	-4,3	-3,4	-2,7	-1,8	-0,8
Solde global	-1,8	-0,6	-0,7	0,3	-1,5	0,6
Situation monétaire (croissance nominale)						
Masse monétaire (M2)	12,8	17,1	9,4	8,1	8,9	11,9
Avoirs extérieurs nets	-0,5	11,4	4,5	3,2	2,9	14,1
Crédit à l'économie	4,8	12,7	19,5	7,0	8,1	11,5

Source : MINFI

4. STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRIODE 2022-2024

Sur la période 2022-2024, les perspectives macroéconomiques dépendront d'une part, des facteurs exogènes tels que de la durée de la pandémie, l'évolution des cours des matières premières et de la demande mondiale, et d'autre part, des facteurs endogènes relatifs notamment à l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement pour préserver les emplois et relancer l'économie.

La politique économique du Gouvernement sur la période repose sur un pilier structurel et un pilier conjoncturel. Le pilier structurel s'articule autour de la mise en œuvre du premier triennat de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND 30). Le deuxième pilier concerne la mise en œuvre concomitante de deux plans : un Plan de relance économique dans le cadre de la politique du relèvement de l'économie nationale et un Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, dans le cadre du renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

a. Orientations du premier triennat de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND 30)

Cette partie présente de manière synthétique les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2022 et 2024. Ces orientations couvrent les quatre piliers de la deuxième phase de la vision qui sont : la transformation structurelle, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance et la décentralisation.

b. Transformation structurelle de l'économie

Dans ce pilier, le premier défi est la mise en service des infrastructures, afin que ces dernières contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif. Le second est la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole. Le troisième est la promotion de la recherche et de l'innovation. En ce qui concerne le secteur des infrastructures, il sera question

pour le gouvernement de : (i) finaliser et la mettre en service les grands projets de première génération, ainsi que le démarrage des projets de deuxième génération, (ii) entamer la reconstruction des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême Nord et, (iii) définir une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

Pour ce qui est du secteur rural, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique, la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constitue un axe privilégié. Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole.

S'agissant du secteur des Industries et Services, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « made in Cameroon » dans l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées, des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. Par ailleurs, en vue de favoriser le rattrapage technologique, le Gouvernement entend encourager la recherche-développement et l'innovation, et promouvoir les normes.

c. Développement du capital humain

La question du capital humain renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, pour porter la transformation structurelle de l'économie. Ce capital humain doit être soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socio-économiques tout au long de la vie. Pour y arriver les éléments-clés concernent :

- Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières en milieu rural et dans les zones reculées qui constitue la priorité majeure dans le secteur de la santé entre 2021 et 2023, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation à travers notamment la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations. Des efforts seront consacrés à l'accroissement de l'offre des enseignements techniques et professionnels dans le système éducatif afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés. La politique du manuel scolaire constitue également un point d'attention stratégique ;
- Les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel qui seront intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part. Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale. Les mécanismes de sécurité sociale non contributive seront renforcés à travers la diversification et l'extension des programmes de transferts directs (monétaires/en nature) et indirects.

d. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent au plus grand nombre de travailleurs par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie à travers : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) le développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune ; (iv) le renforcement de la régulation du marché du travail.

e. Domaine de la gouvernance

Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

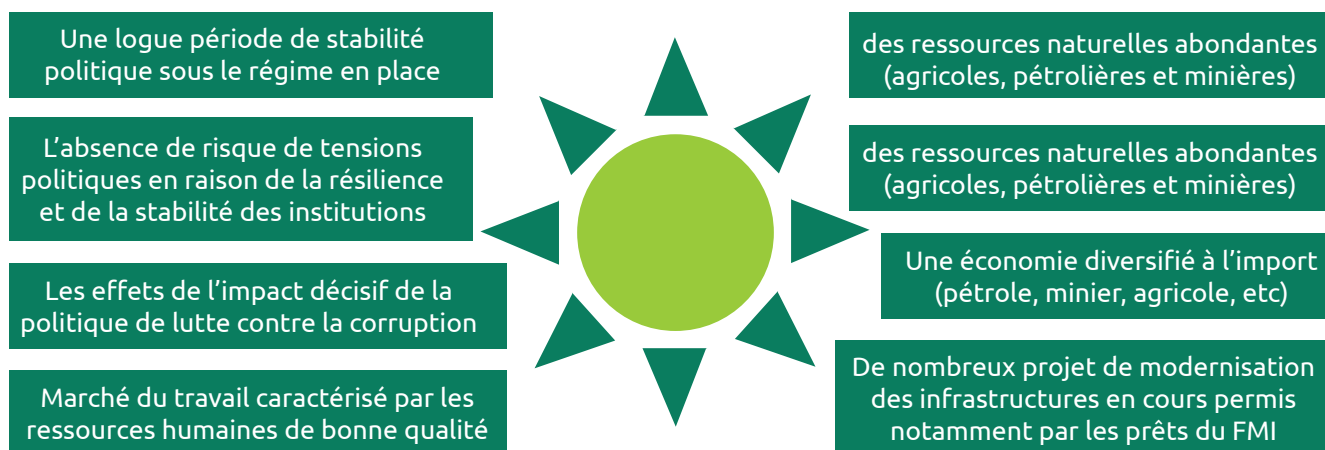
f. Secteur de la gouvernance politique

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à renforcer et consolider le processus de décentralisation. A cet effet, les textes d'application du code des CTD promulgué en décembre 2019 seront définis. De plus, les actions et mesures nécessaires seront prises pour la mise en place des régions, en particulier les régions à statut spécial du Nord- Ouest et du Sud-Ouest. Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale.

g. Secteur de la gouvernance administrative, économique et financière

La gouvernance administrative et financière passe par la généralisation de la gestion axée sur les résultats à l'ensemble du secteur public et le renforcement de la redevabilité dans la gestion des ressources publiques. Une attention particulière sera également accordée à l'intensification des mesures de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. Une priorité sera également accordée à la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires, en particulier celles qui ont un impact positif sur l'investissement et l'entrepreneuriat.

Figure 2 : Atouts du Cameroun et Vision Prospective



5. PRINCIPAUX CHIFFRES SUR TROIS ANS

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que de l'impact attendu des mesures de lutte contre l'inflation prises par le Gouvernement.

Les perspectives tablent sur une croissance de 4,2% en 2023, 4,9% en 2024 et 7,8% en 2025, grâce à une potentielle maîtrise de la hausse des prix et la fin du conflit en Europe qui met à mal les coûts des matières premières notamment les hydrocarbures.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance moyenne de 4,7% par an sur la période. Cette tendance est soutenue par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. L'accent sera mis sur l'augmentation de la production des cultures vivrières, des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et de la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Pour ce qui est du secteur secondaire, la croissance est projetée à 8% en moyenne par an. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le secteur tertiaire, les projections de croissance sont de 5% en moyenne par an sur la période, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), au retour des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire à leurs niveaux pré crise, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), le regain sur marché du travail et la maîtrise de l'inflation.

S'agissant des prix, l'inflation devrait rester au-dessus du seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2023-2025, du fait des tensions sur les prix des matières premières notamment les hydrocarbures dont l'économie camerounaise reste dépendante.



Pour ce qui est des finances publiques, la politique budgétaire pour la période 2023-2025 s'oriente vers la poursuite de l'effort de consolidation budgétaire engagée par le Gouvernement depuis 2017, visant à assurer la soutenabilité des finances publiques, dans l'optique d'éviter un endettement non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le FMI en juillet 2021. Cette consolidation se fera à travers une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi qu'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques. Une réduction des dépenses non-prioritaires tout en préservant les dépenses sociales et une meilleure priorisation des dépenses en capital permettront de poursuivre les projets d'investissement. Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,3% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025 grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et la mise en œuvre de la politique d'import substitution à travers la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse.

Tableau 13 : Chiffres Clés de l'Etat du Cameroun.

	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur réel						
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	23 469	25 141	27 481	29 107	31 156	34 118
PIB pétrolier	477	943	1 259	1 082	1 030	1 639
PIB non pétrolier	22 991	24 199	26 222	28 025	30 126	32 479
PIB à prix constant (en croissance)	0,3	3,6	3,7	4,2	4,9	7,8
PIB pétrolier	3,0	-3,2	0,0	-1,3	-1,1	67,3
PIB non pétrolier	0,4	3,8	3,8	4,5	5,2	5,8
Prix						
Déflateur du PIB	0,7	3,4	5,4	1,6	2,0	1,5
Déflateur du PIB pétrolier	-46,9	104,1	33,6	-12,9	-3,7	-4,9
Déflateur du PIB non pétrolier	2,4	1,4	4,4	2,3	2,2	1,9
Prix à la consommation	2,5	2,5	4,6	3,0	3,0	2,5
Prix des exportations	-9,5	13,6	40,7	-12,9	1,8	1,6
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-46,9</i>	<i>65,9</i>	<i>37,3</i>	<i>-12,9</i>	<i>-3,7</i>	<i>-4,9</i>
Prix des importations	-4,3	3,6	8,8	3,3	1,2	-0,2
Termes de l'échange	-5,2	10,0	31,9	-16,2	0,6	1,8
Répartition sectorielle						
Secteur Primaire	17,5	16,9	16,5	16,1	15,8	15,3
Secteur Secondaire	23,0	24,5	24,9	24,1	23,8	25,0
<i>dont pétrole</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>4,6</i>	<i>3,7</i>	<i>3,3</i>	<i>4,8</i>
Secteur Tertiaire	51,8	51,1	51,5	52,6	53,3	52,7
Impôts et taxes moins subventions	7,7	7,5	7,1	7,1	7,0	6,9
Les composantes de la demande						
Consommation	85,6	84,8	81,2	83,2	82,7	78,3
Privée	73,3	72,8	70,2	71,2	70,1	65,4
Publique	12,3	12,0	11,0	11,9	12,6	12,9



	Comptes nationaux		Estimations	Projections		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FBCF	18,2	18,8	18,4	18,6	18,9	18,9
Privée	14,1	14,8	14,8	15,2	15,4	15,2
Publique	4,1	4,0	3,6	3,5	3,6	3,7
Exportations B&S	15,2	16,7	20,3	17,9	17,0	19,8
Importations B&S	18,5	20,4	20,0	19,7	18,7	17,1

Source : MINFI/DP.

B. SERVICES

1. CONTRIBUTION ET POIDS PAR RAPPORT AU PIB

Dans le secteur tertiaire, les projections de croissance sont de 4,7% en moyenne sur la période 2022-2024, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunication et les services financiers devraient également soutenir cette dynamique. Le poids de ce secteur devrait représenter en moyenne 53,1% du PIB sur la période 2022-2024. Sa contribution à la croissance est projetée à 2,7% sur la période 2022-2024.

C. SYSTÈME BANCAIRE ET POLITIQUE MONÉTAIRE

1. Banque Centrale

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est la banque centrale des États de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). La BEAC a été créée le 22 novembre 1972 avec pour mission de :

- Définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;
- Émettre et mettre en circulation le Franc CFA, monnaie commune de la zone CEMAC ;
- Conduire la politique de change de la zone CEMAC ;
- Détenir et gérer les réserves officielles de change des États membres ;
- Promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- Promouvoir la stabilité financière au sein de l'Union monétaire.

Elle est régie par la convention instituant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les six États membre de cette Union : République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Gabonaise, République de Guinée Équatoriale et République du Tchad.

En tant que Banque des banques, la BEAC possède dans ses livres, un compte pour chaque banque commerciale, qui a l'obligation de le provisionner (réserves obligatoires). C'est à partir de ces comptes qu'elles compensent quotidiennement les chèques et paiements électroniques de leurs clients.

Dans le cadre de sa mission de promotion de la stabilité financière, la BEAC a pris des mesures de soutien aux banques commerciales, afin de leur permettre de faire face aux conséquences de la pandémie du COVID-19 sur les économies.

a. Historique

22-nov-72 : Création de la BEAC et du FCFA

02-avr-73 : Début des activités de la BEAC

01-janv-77 : Transfert du Siège des Services Centraux de la BEAC de Paris à Yaoundé

01-avr-78 : Nomination à la BEAC d'un Gouverneur et d'un Vice-Gouverneur africains

01-janv-85 : Entrée de la Guinée Equatoriale au sein de la BEAC

16-oct-90 : Réformes des règles d'intervention de la BEAC et création de la COBAC

12-janv-94 : Nouvelle parité : 1 FCFA = 0,01 FF

01-janv-99 : Arrimage du FCFA à l'Euro au taux de 1 Euro = 655,957 FCFA

b. Fonctionnement

Les différents organes et structures ci-après participent à l'administration, la gestion et au contrôle de la Banque.

- Le Comité Ministériel de L'UMAC

Régi par la Convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, le Comité Ministériel, composé de deux Ministres pour chaque Etat membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des Etats et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune.



- Le Conseil d'Administration de la Banque

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement.

Le Conseil d'Administration comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque Etat membre et de deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans, renouvelable, par leurs Etats respectifs.

- Le Comité de Politique Monétaire

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) est l'organe de décision de la BEAC en matière de politiques monétaire et de gestion des réserves de change. Outre le Président, le CPM est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC, et de deux (2) pour la France.

- Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux

Il est créé dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale, un Comité Monétaire et Financier National ayant pour rôle, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués et suivant les directives données par le Conseil d'Administration et le CPM, notamment de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et de déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune.

- Le Gouvernement de la Banque

Le Gouvernement de la Banque Centrale est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux.

Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement de la Banque Centrale assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur.

- Le Collège des Censeurs

Le Collège des Censeurs est composé de trois (3) Censeurs dont un (1) désigné par la France. Les Censeurs contrôlent l'exécution du budget de la Banque et proposent au Conseil d'administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ce contrôle. Ils assistent, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et à celles des Comités Monétaires et Financiers Nationaux où leurs avis sont obligatoirement consignés au procès-verbal.

- Le Comité d'Audit

Composé de cinq (5) membres, le Comité d'audit a essentiellement pour missions :

- De superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- De participer à la programmation des activités du contrôle externe ;
- D'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- D'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des censeurs et commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquête ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- De faire rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'Administration des conclusions de leurs travaux.

c. Rôle

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, la BEAC émet la monnaie de l'Union Monétaire et en garantit la stabilité. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union.

Ses principales missions sont de :

- *Définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;*
- *Émettre les billets de banque et les pièces qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;*
- *Conduire la politique de change de l'Union ;*
- *Détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;*
- *Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.*

2. SYSTÈME BANCAIRE : DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

a. Paysage Bancaire

Le Cameroun dispose de la plus forte présence bancaire en zone CEMAC avec à ce jour 18 banques: Société Commerciale de Banque Cameroun, Banque Internationale du Cameroun pour

l'Épargne et le Crédit, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, Commercial Bank -Cameroun, CITIBANK, ECOBANK, Union Bank of Cameroon, National Financial Credit-Bank, United Bank for Africa, Banque Atlantique du Cameroun, Banque Gabonaise et Française Internationale, Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises, CCA Bank, Access Bank, BANGE Bank et La Régionale Banque.

b. Régulation Bancaire

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est l'organisme chargé de la régulation bancaire. Elle détient les pouvoirs réglementaire, administratif, de contrôle et de sanction. Créée le 16 octobre 1990, la COBAC a débuté ses activités en janvier 1993. Sa première mission a été de doter la profession bancaire d'un corps de règles prudentielles dont la première vague a été publiée en avril 1993. Ces règles s'inspirent fortement de l'Accord sur les fonds propres de 1988 (Bâle I) édicté sous la houlette du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB).

Après une évaluation de la supervision bancaire en Afrique Centrale, menée conjointement par le FMI et la Banque Mondiale en 2000 et 2001, la COBAC a procédé à la révision de ses normes assises sur les fonds propres. Cette révision, si elle améliore sensiblement la conformité du dispositif en vigueur en Afrique Centrale, a en outre faiblement anticipé sur la réforme ayant conduit à l'adoption d'un nouvel accord sur les fonds propres (Bâle II). Depuis lors, ses règlements sont régulièrement révisés pour s'adapter aux évolutions de l'environnement.

3. CHIFFRES DU SECTEUR FINANCIER

a. Le Secteur bancaire :

Au 31 mars 2023, le secteur bancaire du Cameroun compte 18 banques en activité issues pour la grande majorité des grands groupes internationaux. Il s'agit de :



- Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) ;
- Société Générale Cameroun ;
- Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) ;
- Standard Chartered Bank Cameroon ;
- Afriland First Bank (First Bank) ;
- Commercial Bank Cameroun (CBC) ;
- Citibank Cameroon ;
- Ecobank Cameroun ;
- Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- National Financial Credit Bank (NFC Bank) ;
- United Bank for Africa (UBA) ;
- Banque Atlantique Cameroun ;
- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBank) ;
- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) ;
- Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA-Bank) ;
- BANGE BANK ;

- Access Bank ;
- La Régionale Banque.

Au 31 décembre 2021, le total bilan des banques en activité au Cameroun s'élève à 8 087 milliards de FCFA. Les dépôts quant à eux se situent à 6 258,6 milliards de FCFA pour un montant total des crédits de 3 764,8 milliards de FCFA au 31 Décembre 2021.

b. Le secteur de la microfinance :

Au 31 décembre 2021, 402 établissements de microfinance agréés opèrent sur le territoire national. Le secteur de la microfinance contribue à hauteur de 10% au financement de l'économie nationale. Selon les statistiques de la CEMAC, 63% des établissements de microfinance de la sous-région se trouvent au Cameroun.

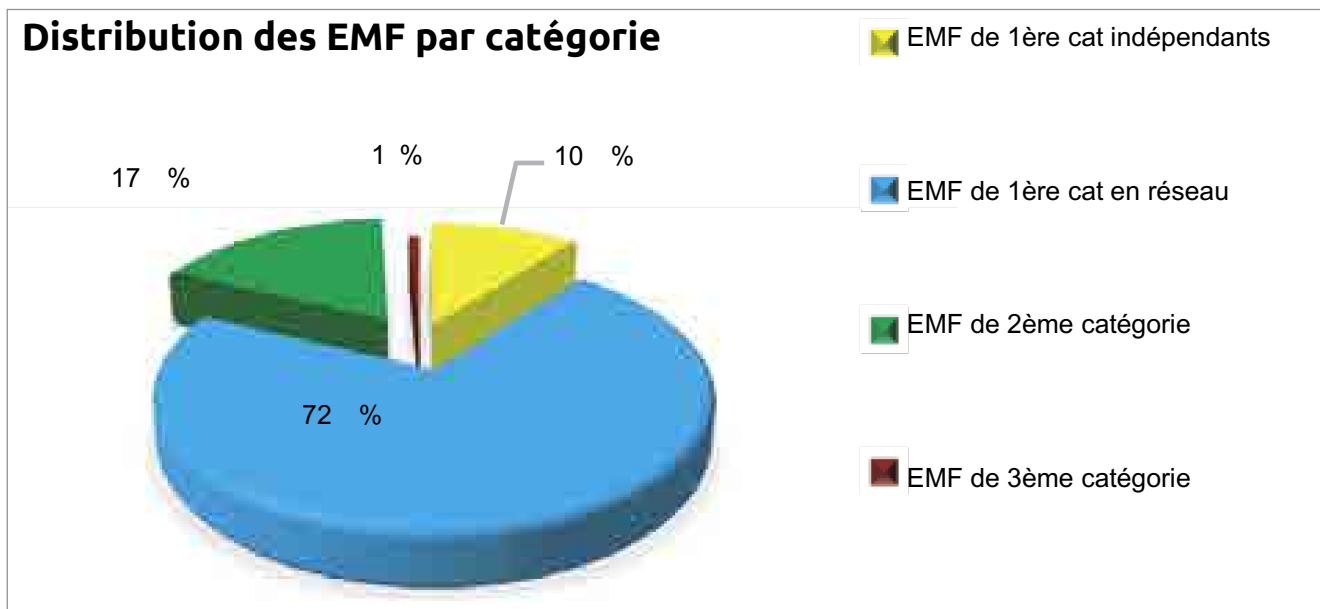
Le paysage de la microfinance est constitué de :

- 35 EMF de première catégorie (82%) ;
- 75 EMF de deuxième catégorie (17%) ;
- 2 EMF de troisième catégorie (0,72%).

On dénombre huit (8) réseaux qui opèrent en première catégorie totalisant à eux seuls 290 EMF affiliés. La distribution des EMF de première catégorie exerçant en réseau montre que le réseau CAMCULL enregistre 50% des EMF affiliés suivi du réseau MUFID qui totalise 29% d'EMF.

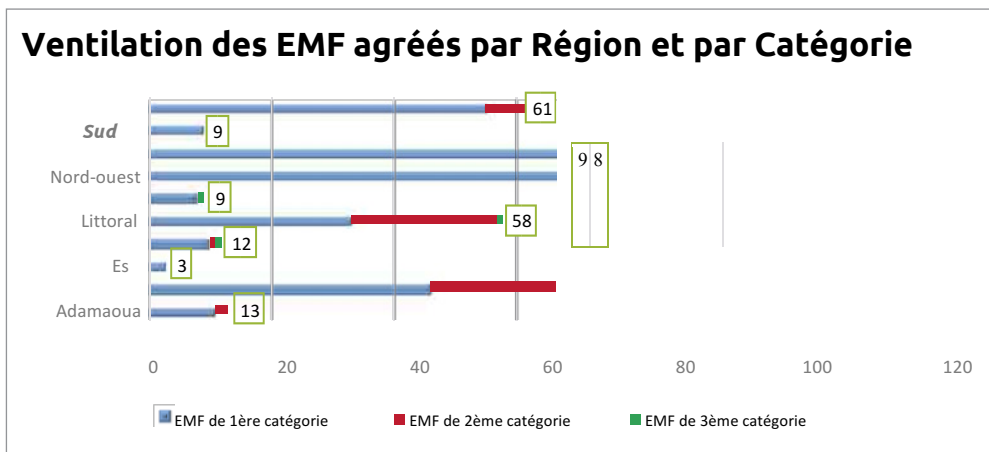


Graphique 1 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie



Le secteur de la microfinance est caractérisé par une prépondérance des EMF de 1ère catégorie. Les EMF de 3ème catégorie restent, quant à eux, assez marginaux.

Graphique 2 : Ventilation des EMF agréés par Région et par Catégorie



Les établissements de microfinance déploient leurs activités à travers 1 724 points de services (agences) répartis sur l'ensemble du territoire national. Malgré la forte densification et l'expansion territoriale des EMF (tous les Départements sont couverts par les EMF), on note cependant, une inégale répartition des EMF sur le triangle national. Quatre des dix régions que compte le Cameroun, à savoir le Nord-Ouest, le Centre, l'Ouest, et le Sud-Ouest comptent 75% des EMF fonctionnels, tandis que les régions de l'Est, du Sud et du Nord ne concentrent que 5% des EMF.

Pour ce qui est de l'évolution au cours des deux dernières années, le nombre de comptes détenu par les clients/membres a connu une hausse de 14,1% par rapport à 2020 et s'est établi à 2 797 337 comptes. L'encours des dépôts a enregistré une augmentation de 16,7% pour se positionner à 728,4milliards de FCFA contre 624,8milliards de FCFA en 2020. Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 454,6 à 539,7 milliards sur la même période, soit une hausse de 18,7%. S'agissant de l'orientation du financement par secteur d'activités, l'essentiel des crédits accordés est alloué au secteur « commerce, restaurants, hôtels » avec 56%, suivi du secteur « Bâtiments et travaux publics » (12%).

Tableau 14 : Statistiques financières dépôts, crédits et total bilan du secteur de la microfinance (en milliards)

Années	31/12/2021	31/12/2020	Ecart	%
DEPÔTS	728,4	624,8	103,6	16,58%
CREDITS	539,7	454,6	85,1	18,72%

Source : MINFI.

4. POLITIQUE MONÉTAIRE

a. Objectif

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'Euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20%).

b. Instruments

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur le contrôle de la liquidité bancaire

s'exerce à travers la politique du refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

5. TAUX D'INTÉRÊT

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

- *Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire) : Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC ;*

- *Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire).*

a. Interventions en faveur des établissements de crédit

Elles se font par injection et ponctions de liquidité sur les différents guichets de la BEAC.

- *Injections de liquidités sur le « Guichet A » :*

- Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le CPM dans le cadre des opérations sur appels d'offres «à la française», en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base.
- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible.
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP)
- Le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO

- *Injections de liquidités sur le « Guichet B » :*

- Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés, il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.
- Ponctions de liquidités
- Le Taux d'Intérêt Sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le CPM dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

- *Taux des avances aux Trésors Nationaux :*

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit.

b. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargé de veiller à l'application de

cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

6. CRITÈRES DE CONVERGENCE

Depuis le 06 juin 2018, le Cameroun ne respecte pas deux critères de convergence sur quatre, à savoir :

- Le critère du solde budgétaire de base (pondération de 20%) ; et
- Le critère de non-accumulation des arriérés (pondération de 65%)

Tableau 15 : Critères de convergence.

	Solde budgétaire de base (% PIB nominal)	Taux d'inflation annuel moyen (%)	Encours de la dette publique (% PIB nominal)	Arriérés de paiement intérieur (milliards FCFA)	
				Extérieur	Intérieur
Norme	≥ -1,5%	≤3%	≤70%	0	0
Cameroun	-2,2	6%	43%	ND	>0

Source : MINFI/DGTFCM.

En conséquence, le taux de pondération applicable aux engagements des banques vis-à-vis de l'Etat du Cameroun est de 85%. Toutefois, l'Emetteur a sollicité de la COBAC un taux de pondération 0% au regard du mécanisme de sécurisation du remboursement du présent emprunt en confiant la gestion à la BEAC, la COBAC a rendu le présent emprunt éligible à un taux de pondération de 0%, conformément aux dispositions contenues dans la correspondance de référence COB/0640/DSP/DCPE/ENE du 02 juin 2023, du Secrétaire Général de la COBAC, en réponse au Ministre des Finances sur la sollicitation de la pondération nulle.

D. MARCHE FINANCIER

1. HISTORIQUE

Avant 2017, il existe sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale (MFAC) deux places financières à savoir, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ayant son siège à Libreville au Gabon et la Douala Stock Exchange (DSX) établie au Cameroun.

La BVMAC a été créée en juin 2003 pour accompagner les mutations de l'écosystème financier de la CEMAC. Elle a pour objet de permettre aux agents économiques (Etats, Collectivités locales, Institutions publiques et/ou internationales, entreprises, etc.) de la Sous-Région d'avoir accès à des financements longs termes dans le cadre de la réalisation de transactions sur les valeurs mobilières privées et les titres publics.

La première cotation sur la BVMAC a lieu en 2008 avec la négociation des obligations émises par l'Etat Gabonais dans le cadre de son opération dénommée « Emprunt Etat Gabonais 5,5% Net 2007-2013 ».

La DSX quant à elle, est créée par la loi n°99/015 du 22 décembre 1999 avec pour mission la concession exclusive du service public d'organisation du commerce des valeurs mobilières et autres produits de placement.

Elle enregistre sa première cotation avec la négociation en 2006 des actions de la Société des Eaux minérales du Cameroun.

En octobre 2017, en vue de permettre l'éclosion d'une place financière dynamique et compétitive, véritable instrument de développement des pays de la Zone CEMAC, les Chefs d'Etats desdits pays décident de la fusion des deux places boursières existantes. A cet effet, l'acte additionnel portant unification des deux marchés financiers de la CEMAC est signé le 19 février 2018.

2. ORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Les organes du marché financier de l'Afrique Centrale sont :

- la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) : Autorité de régulation unique, établie à Libreville en République Gabonaise, elle assure les fonctions de tutelle, de supervision et de contrôle du marché et de ses acteurs ;
- la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) : Entreprise de marché unique, établie à Douala en République du Cameroun, elle assure la gestion et l'animation de la plateforme de cotation sous régionale ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) : Dépositaire Central Unique et Banque de Règlement, assure la conservation de l'ensemble des titres en circulation et le dénouement des transactions initiées sur le marché des capitaux de la CEMAC.

3. QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE LA BVMAC UNIFIÉE.

La BVMAC comprend trois compartiments : le compartiment des titres de capital (actions), le compartiment des titres de créances (obligations) et le compartiment hors cote.

Tableaux 16 : Structure du marché financier au 30/04/2023

	Nombre de valeurs	Volume de titres cotés	Capitalisation en MFCFA
Marché Obligations	12	149 146 326	1 256 361
Marché Actions	6	8 684 852	447 173
TOTAL			1 703 534

Source : MINFI/DGTCFM.

Compartiment actions

Dates	Emetteur	Valorisation au 24/04/2023	Nombre de titres	Capitalisation en MFCFA
2006	SEMC	47 000	192 473	9 046
2008	SAFACAM	18 450	1 242 000	22 915
2009	SOCAPALM	27 200	4 575 789	124 461
2020	LA REGIONALE	43 260	865 630	37 447
2022	BANGE	206 850	558 960	115 621
2023	SCG-RE	21 000	1 250 000	26 250
TOTAL			8 684 852	447 173

Source : MINFI/DGTCFM

Dates	Emetteur	Libellés	Maturité	Taux de coupon	Montant émis en MFCFA	Montant levé en MFCFA	Nombre de titres	Capitalisation en MFCFA
2018	Etat du Cameroun	ECMR, 5,6% net 2018-2023	5 ans	5,60%	150 000	204 000	20 400 000	49 600
2018	Alios Finance Cameroun	ALIOS, 5,75% brut 2018-2023	5 ans	5,75%	8 000	8 000	800 000	1 333
2019	Etat du Gabon	EOG, 6,25% net 2019-2024	5 ans	6,25%	100 000	126 341	12 634 135	62 539
2020	BDEAC	BDEAC, 5,45% net 2020-2027	7 ans	5,45%	100 000	106 792	10 679 192	106 781
2021	Etat du Gabon	EOG, 6% net 2021-2026	5 ans	6,00%	175 000	188 828	18 882 775	187 884
2021	Etat du Congo	EOCG, 6,25% net 2021-2026	5 ans	6,25%	100 000	113 230	11 323 000	107 568
2021	Alios Finance Cameroun	ALIOS, 5,40% brut 2021-2025	4 ans	5,40%	10 000	8 543	854 250	6 102
2021	BDEAC	BDEAC, 5,60% net 2021-2028	7 ans	5,60%	100 000	114 873	11 487 341	114 873
2022	Etat du Cameroun	ECMR, 6,25% net 2022-2029	7 ans	6,25%	200 000	235 000	23 500 000	233 825
2022	Etat du Gabon	EOG, 6,25% net 2022-2028	6 ans	6,25%	175 000	175 000	17 500 000	175 000
2022	Etat du Tchad	EOTD, 6,5% net 2022-2027	5 ans	6,50%	100 000	100 000	10 000 000	100 000
2022	BDEAC	BDEAC, 6% net 2022-2029	7 ans	6,00%	78 000	110 856	11 085 633	110 856
TOTAL					1 296 000	1 491 463	149 146 326	1 256 361

Source : MINFI/DGTCFM.

4. ÉMISSIONS DE TITRES PUBLICS

Depuis 2010, l'Etat du Cameroun intervient régulièrement sur les marchés de capitaux. **Au 08 février 2022**, le volume mobilisé s'élève environ à 5 012,751 milliards de FCFA notamment à travers le marché financier local pour un volume de 795 milliards de FCFA, le marché financier international pour un volume de 810,70 milliards de FCFA et le marché monétaire de 3 490,051 milliards de FCFA.

Sur le montant de 3 490,051 milliards de FCFA mobilisé par adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC, on relève 970,428 milliards de FCFA d'OTA de maturités 02 à 10 ans et 2 519,623 milliards de FCFA de BTA de maturités de 13, 26 et 52 semaines.

Le montant total des ressources levées par syndication sur le marché financier national s'élève à 795 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA en 2010 au taux d'intérêt de 5,6% net, 80 milliards de FCFA en 2013 au taux d'intérêt de 5,9% net, 150 milliards de FCFA en 2014 au taux d'intérêt de 5,5% net, 165 milliards de FCFA en 2016 au taux d'intérêt de 5,5% net et 200 milliards de FCFA en 2018 au taux d'intérêt de 5,6% net, tous de maturité 05 ans, amortissable tous les ans au quart après une année de différé.

a. Emission par syndication

Le montant total des ressources mobilisées par syndication sur le marché financier national s'élève à 1 030 milliards de FCFA. Au 31 mars 2023, l'encours des titres émis par syndication s'élève à 285 milliards de FCFA et concerne les emprunts obligataires émis en 2018 et 2023. Les quatre premiers emprunts ayant été intégralement remboursés sans aucun incident.

Tableau 17 : Synthèse des titres émis par syndication

Code titre	Année d'émission	Montant (milliards de FCFA)	Echéance	Taux du coupon	Amortissement (milliards de FCFA)	Intérêts payés (milliards de FCFA)	Encours au 31 mars 2023 (milliards de FCFA)
ECMR 5,60% net 2010-2015	2010	200	2015	5,60%	200	39,2	0
ECMR 6,25% net 2013-2018	2013	80	2018	6,25%	80	15,34	0
ECMR 5,50% net 2014-2019	2014	150	2019	5,50%	150	22,68	0
ECMR 5,50% net 2016-2021	2016	165	2021	5,50%	165	18,15	0
ECMR 5,60% net 2018-2023	2018	200	2023	5,60%	50	18,15	50
ECMR 5,60% net 2022-2029	2022	235	2029	6,25%	0		235

Source : MINFI/DGTCFM.

b. Emission par adjudication

Parallèlement aux émissions par syndication présentées ci-dessus, l'Etat recourt activement depuis 2011 au marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication sous la coordination de la BEAC.

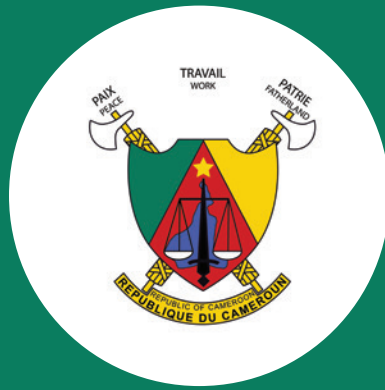
Tableau 18 : Historique émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2018 et le 31/12/2021

	MONTANT EMI	TIMP OU PIMP	TAUX DE COUVERTURE
2018	487 000 000 000	-	-
BONS DU TRESOR ASS.	287 000 000 000	2,86%	227,35%
13 SEMAINES	174 000 000 000	2,80%	235,59%
26 SEMAINES	108 000 000 000	2,92%	239,26%
52 SEMAINES	5 000 000 000	3,40%	59,29%
ECMR 2018 - 2023	200 000 000 000	5,60%	137,33%
05 ANS	200 000 000 000	5,60%	137,33%
2019	643 215 100 000	-	-
BONS DU TRESOR ASS.	403 010 000 000	2,49%	233,02%
13 SEMAINES	110 000 000 000	2,38%	217,50%
26 SEMAINES	263 010 000 000	2,49%	252,29%
52 SEMAINES	30 000 000 000	2,74%	188,88%
OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.	240 205 100 000	98,76%	81,30%
02 ANS	21 910 000 000	98,71%	55,28%
03 ANS	97 810 000 000	99,06%	86,83%
04 ANS	48 482 000 000	98,28%	97,31%
05 ANS	72 003 100 000	98,59%	78,00%
2020	774 630 800 000	-	-
BONS DU TRESOR ASS.	413 918 000 000	2,63%	184,43%
13 SEMAINES	20 000 000 000	2,35%	260,30%
26 SEMAINES	309 200 000 000	2,46%	181,11%
52 SEMAINES	84 718 000 000	3,07%	179,53%
OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.	360 712 800 000	90,40%	93,44%
02 ANS	61 346 000 000	98,59%	86,37%
03 ANS	65 000 000 000	98,03%	127,19%
05 ANS	136 637 800 000	98,73%	112,46%
06 ANS	35 000 000 000	97,98%	102,78%
07 ANS	17 729 000 000	49,28%	43,90%
10 ANS	45 000 000 000	99,44%	83,09%
2021	1 125 369 400 000	-	-
BONS DU TRESOR ASS.	429 020 000 000	2,32%	158,47%
13 SEMAINES	132 620 000 000	2,18%	139,51%
26 SEMAINES	214 500 000 000	2,13%	169,65%

52 SEMAINES	81 900 000 000	2,91%	161,40%
OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.	335 999 400 000	98,62%	112,64%
02 ANS	25 000 000 000	98,22%	162,00%
03 ANS	30 500 000 000	98,88%	87,53%
05 ANS	178 494 000 000	98,79%	124,93%
06 ANS	67 005 400 000	98,78%	82,26%
07 ANS	35 000 000 000	97,79%	100,00%
EUROBOND 2021	450 000 000 000	5,95%	321,00%
2022			
BONS DU TRESOR ASS.	377 200 000 000	3,08%	98,78%
13 SEMAINES	62 200 000 000	2,94%	75,76%
26 SEMAINES	291 500 000 000	3,13%	97,28%
52 SEMAINES	13 500 000 000	3,42%	80,00%
OBLIGATIONS DU TRESOR ASS.	260 167 400 000	179,86%	96,96%
04 ANS	74 500 000 000	97,73%	100,00%
05 ANS	142 567 000 000	98,50%	100,00%
06 ANS	13 250 000 000	97,31%	85,00%
07 ANS	20 000 000 000	97,00%	100,00%
10 ANS	9 850 000 000	100,00%	100,00%
OBLIGATIONS DU TRESOR SYND.	235 000 000 000	6,25%	120,00%
03 ANS	47 000 000 000	6,25%	120,00%
04 ANS	47 000 000 000	6,25%	120,00%
05 ANS	47 000 000 000	6,25%	120,00%
06 ANS	47 000 000 000	6,25%	120,00%
07 ANS	47 000 000 000	6,25%	120,00%

Source : MINFI/DGTFCM.





EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ECMR 2023 TRANCHES MULTIPLES »

IX. FINANCES PUBLIQUES

La loi n° 2022/020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023, telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République fixe le budget de dudit exercice à la somme 6 345,1 milliards de FCFA ; soit 6 274,8 milliards de FCFA au titre du budget général et 70,3 milliards de FCFA pour les comptes d'affectation spéciale (en baisse du fait du retrait du dispositif spécial de financement de la lutte contre la Covid 19). Comparé aux 6 080,6 milliards de FCFA de l'exercice 2022, ce budget affiche une hausse de 4,35%. Par ailleurs, un montant de 450,00 milliards est destiné au financement des projets d'investissements à travers le recours aux émissions de titres publics.

Au cours des premiers mois de l'exercice 2023, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par : (i) la poursuite de la relance de l'économie mondiale avec une croissance positive estimée à 3,4% en 2022 ; (ii) les mesures d'atténuation de l'inflation prises par les gouvernements des banques centrales à travers le monde ; (iii) l'enlisement du conflit russo-ukrainien entraînant des incertitudes quant au retour à un fonctionnement plus ou moins optimal des chaînes d'approvisionnement et des tensions sur le cours de plusieurs matières premières ; (iv) les mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) la relance de l'activité économique en 2021, avec un taux de croissance estimé à 3,6% contre -2,6 en 2020 ; (ii) le maintien de la croissance à 3,4% en 2022 en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun, du fait de la réouverture de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure ; et (iii) la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, ce contexte a influencé la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses.

Pour l'analyse de la performance, les ressources mobilisées sont comparées aux objectifs fixés pour l'exercice, tandis que les dépenses exécutées, qui obéissent à la régulation budgétaire, sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative.

1. PROJECTIONS DES RECETTES

Les ressources budgétaires totales sont projetées à 4 676,4 milliards, en augmentation de 453,3 milliards de FCFA par rapport à la loi de finances rectificative de 2022 où elles se situaient à 4 223,2 milliards de FCFA, soit une progression de 10,7% en valeur relative.

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés par le Gouvernement pour optimiser la mobilisation des ressources internes non pétrolières, l'Etat doit réaliser un effort supplémentaire important de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 0,8 point de pourcentage en 2023, afin de faire passer la pression fiscale de 11,9% du PIB en 2022 à 12,7% en 2023. Cette dynamique devrait également être poursuivie en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal moyen de 0,4 point de pourcentage par an.

Les projections des ressources totales de l'Etat en 2023 sont de 6 274,8 milliards, en hausse de 115,8 milliards en valeur absolue par rapport à 2022 (estimation). Ces ressources s'établissent à 6 962,3 milliards en moyenne entre 2024 et 2025. De manière spécifique, les ressources de l'Etat se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières: elles comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La projection de la redevance sur le pétrole est basée sur : (i) une production de pétrole à 26,0 millions de barils ; (ii) une production de gaz projetée à 88,0 milliards de scf (standard cubic feet) ; (iii) un cours du baril à 85,5 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, pour un prix du baril camerounais à 82,0 dollars ; (iv) le prix du mètre cube de gaz à 10 dollars ; (v) un taux de change de 640 FCFA par dollar.

Les recettes pétrolières sont projetées à 807,0 milliards en 2023, en diminution de 99,0 milliards (-10,9%) par rapport à 2022. La redevance SNH connaîtrait une baisse de 123,4 milliards, passant de 733,1 milliards à 609,7 milliards entre les deux exercices, en lien avec, d'une part, la baisse du cours mondial du baril de pétrole qui se situerait à 85,5 \$ US environ en 2023 après 98,2 \$ US en 2022 et, d'autre part, la baisse de 12,2% de la production pétrolière. L'impôt sur les sociétés pétrolières est projeté à 197,3 milliards contre 172,9 milliards en 2022, en lien avec le fait qu'une part importante de cet impôt, dont le paiement est différé, est assis sur une période pour laquelle le cours du baril de pétrole était plus élevé.

Entre 2024 et 2025, les recettes pétrolières s'établissent à 934,8 milliards en moyenne, soit une augmentation de 143,3 milliards (+21,4%) attribuable à la hausse substantielle de la production de gaz.

Les recettes non pétrolières : selon les estimations du gouvernement, elles augmenteront au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2023, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 6,8%, résultant d'une croissance réelle de 4,5% du secteur non pétrolier et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 2,3%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 778,5 milliards, dont 2 523,5 milliards d'impôts et taxes, 1 004,7 milliards de recettes douanières et 250,4 milliards de recettes non fiscales.

Les recettes non pétrolières sont projetées en augmentation, se situant à 4 160 milliards en 2024 et 4 698 milliards en 2025. Ces évolutions sont essentiellement liées à la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les recettes des impôts et taxes prévues pour l'exercice 2023 s'élèvent à 2 523,5 milliards contre 2 241,9 en 2022 soit une hausse de 8% en glissement annuel. Cette hausse anticipée sera portée par l'accélération des réformes budgétaires structurelles, dont les principaux axes sont : (i) l'élargissement de l'assiette, à travers notamment la rationalisation de la dépense fiscale ; (ii) le renforcement de la fiscalité des particuliers et la taxation optimale du secteur informel ; (iii) la sécurisation des recettes par la généralisation du télépaiement et le suivi électronique des opérations économiques ; (iv) la promotion du civisme fiscal par la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales ; (v) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales par l'introduction des technologies de « data mining » et d'intelligence artificielle, le recours aux systèmes automatisés d'analyse des risques et à l'expertise externe (internationale ou locale) dans le cadre des contrôles fiscaux ; (iv) la digitalisation des outils de pilotage des services fiscaux et l'affinement de l'organisation des structures centrales et déconcentrées.

Les recettes douanières sont projetées à 1 004,7 milliards contre 870 milliards en 2022, soit une hausse de 15% en glissement annuel. Afin d'atteindre ces objectifs de croissance, la politique douanière s'appuiera sur les leviers suivants : (i) une meilleure tenue de l'activité par rapport à l'année précédente ; (ii) la progression des recettes au Port autonome de Kribi ; (iii) l'apurement



partiel de la dette des marketeurs ; et (iv) le rendement fiscal des mesures nouvelles, notamment celles relatives aux droits d'accises.

Les recettes non fiscales augmenteront de 24,2 milliards (+10,7%) en glissement annuel à 250,4 milliards à fin 2023. Cette évolution s'explique notamment par la croissance du rendement de toutes les composantes, en particulier des revenus du domaine et du droit de transit pétrolier.

Les ressources de financement de l'Etat, constituées essentiellement des tirages sur emprunt, diminuent de 164,5 milliards (-9,3%) par rapport à 2022 pour se situer à 1 598,4 milliards en 2023, dont 240 milliards d'appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier (PEF) suivi avec le FMI. Cette diminution se justifie par la non disponibilité en 2023 du financement exceptionnel sur Droits de Tirage Spécial (DTS). Entre 2024 et 2025, les ressources de financement auxquelles l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 510,5 milliards, en baisse de 87,9 milliards (-5,5%) par rapport à 2023.

Les dons constitués de dons-projets et dons-programmes, sont projetés à 91,0 milliards en 2023, en baisse de 51,3 milliards par rapport à 2022, en rapport avec la diminution des décaissements des fonds C2D. Entre 2024 et 2025, les dons sont projetés en moyenne à 104,6 milliards.

Tableau 19 : Projections de recettes budgétaires (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

	2022	L.F. 2023	2024	2025
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	6159,0	6274,8	6550,2	7374,8
I -RECETTES INTERNES	4253,8	4585,5	4946,4	5748,8
1-Recettes pétrolières	906,0	807,0	786,4	1083,3
- Redevance pétrole SNH	733,1	609,7	597,0	865,5
- Impôts/Stés pétrolières	172,9	197,3	189,4	217,8
2-Recettes non pétrolières	3347,8	3778,5	4159,6	4665,5
Recettes fiscales	3121,6	3528,1	3894,3	4376,5
- Impôts et taxes	2241,9	2523,5	2798,5	3166,1
- Recettes douanières	879,7	1004,7	1095,8	1210,4
Recettes non fiscales	226,2	250,4	265,3	289,0
II - DONS	142,3	91,0	96,2	113,0
III - FINANCEMENTS	1762,9	1598,4	1508,0	1513,0
- Prêts projets	746,5	795,4	843,0	918,1
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	268,0	240,0	146,0	0,0
- FMI (DTS)	70,0	0,0	0,0	0,0
- Emission de titres publics	350,0	450,0	450,0	450,0
- Autres Emprunts (Eurobonds)	200,0			
- Financement bancaire	70,0	71,7	69,0	144,9
- Financement exceptionnel	58,4	41,3	0,0	0,0

Source : MINFI/DP



2. ANALYSE DES DÉPENSES

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements prennent en compte les facteurs suivants : (i) l'évolution des ressources à mobiliser ; (ii) l'objectif de déficit projeté ; et (iii) le niveau actuel des engagements du Gouvernement. Ainsi, les dépenses et prêts nets sont prévus à 6 259 milliards en 2023, soit une hausse de 100 milliards en valeur absolue et 1,6% en valeur relative par rapport à 2022. Ces dépenses et prêts nets se situeraient à 6 550,3 milliards en 2024 et 7 374,8 milliards en 2025.

Les dépenses courantes baissent de 59,4 milliards (-1,8%) en glissement annuel pour se situer à 3 317,5 milliards en 2023. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont présentées ci-dessous.

Les dépenses de personnel augmentent de 5,8% en glissement annuel et s'établissent à 1 257,7 milliards en 2023. Cette hausse résulte de la revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires au taux moyen de 5,2% entrée en vigueur le 1^{er} février 2023.

Les dépenses de biens et services augmentent de 115 milliards (+12,6%) en rythme annuel et s'élèvent à 1 024,7 milliards à fin 2023.

Les dépenses de transferts et subventions se chiffrent à 1 033 milliards en 2023, reculant ainsi de 244,4 milliards (-19,13%) par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 166,7 milliards en 2023 contre 1 098 milliards en 2022, soit une hausse de 68,7 milliards (+6,26%) en glissement annuel en droite ligne avec la politique de développement des infrastructures mise en place par le Gouvernement. L'évolution et les réalisations des différentes rubriques des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

Les dépenses d'investissement sur ressources propres resteront stables à 413,3 milliards en 2023.

Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs sont estimées à 723,5 milliards en 2023. Elles augmentent de 57,8 milliards en rythme annuel (+8,68%).

Les dépenses de restructuration se chiffrent à 30 milliards en 2023 contre 19 milliards lors de l'exercice précédent. Elles sont principalement liées aux mécanismes de restructuration et d'assainissement de la dette intérieure.



Tableau 20 : Projections de dépenses budgétaires (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

	2022	L.F. 2023	2024	2025
DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	6136,2	6274,8	6567,0	7393,0
I - DEPENSES COURANTES	3376,9	3317,5	3480,5	3682,9
1- Dépenses de personnel	1188,0	1257,7	1359,4	1423,7
2- Achats sur biens et services	909,7	1024,7	1073,1	1185,3
3- Transferts et subventions	1277,4	1033,0	1045,7	1071,4
4- Charges exceptionnelles	1,8	2,1	2,3	2,5
II- DEPENSES EN CAPITAL	1098,0	1166,7	1389,0	1813,6
* Dépenses sur FINEX	665,7	723,5	766,8	835,2
* Dépenses sur ressources internes	413,3	413,2	590,4	943,4
* Dépenses de restructurations	19,0	30,0	31,8	35,0
III-PRETS NETS	-20,0	0,0	0,0	0,0
IV -FONDS DIVERS	121,0	52,0	81,0	131,0
V- DETTE PUBLIQUE				
1/				
1/				
1/				
1/	1560,3	1738,6	1616,5	1765,5
1/				
1/				
1/				
* Dette extérieure	677,0	898,0	845,0	868,0
1/				
- Intérêts	157,0	194,0	182,0	180,0
- Principal	520,0	704,0	663,0	688,0
* Dette intérieure	883,3	840,6	771,5	897,5
dont : - Intérêts	82,6	119,9	93,9	77,2
- Principal	570,7	521,8	378,6	471,3
- Restes à payer	146,0	115,0	215,0	265,0
- Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	84,0
Besoin / capacité de financement (+/-)	-22,8	0,0	16,8	18,2

Source : MINFI/DP



B. LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

En 2022, le service de la dette (hors restes à payer et BTA) est estimé à 960 milliards de FCFA, dont 60,3% pour la dette extérieure et 19% pour la dette intérieure. Le remboursement du capital de la dette représente 81% du service total. L'évolution du service de la dette publique est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Service de la dette publique hors Restes à Payer- Remboursement des crédits TVA- Allègement du service de la dette (en milliards de FCFA)

ANNEES	2019	2020	2021*	2022**
1-Dette extérieure	520	360	737	730
Intérêts - DE	178	224	165	143
Principal - DE	342	136	573	587
2-Dette intérieure	198	214	292	230
Intérêts - DI	44	41	31	33
Principal - DI	155	172	261	197
3-Dette publique totale (1) +(2)				
Service effectif	718	573	1 029	960
Intérêts - DP	221	266	196	176
Principal - DP	497	308	833	784

Source : CNDP. ** Données quasi définitive





EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

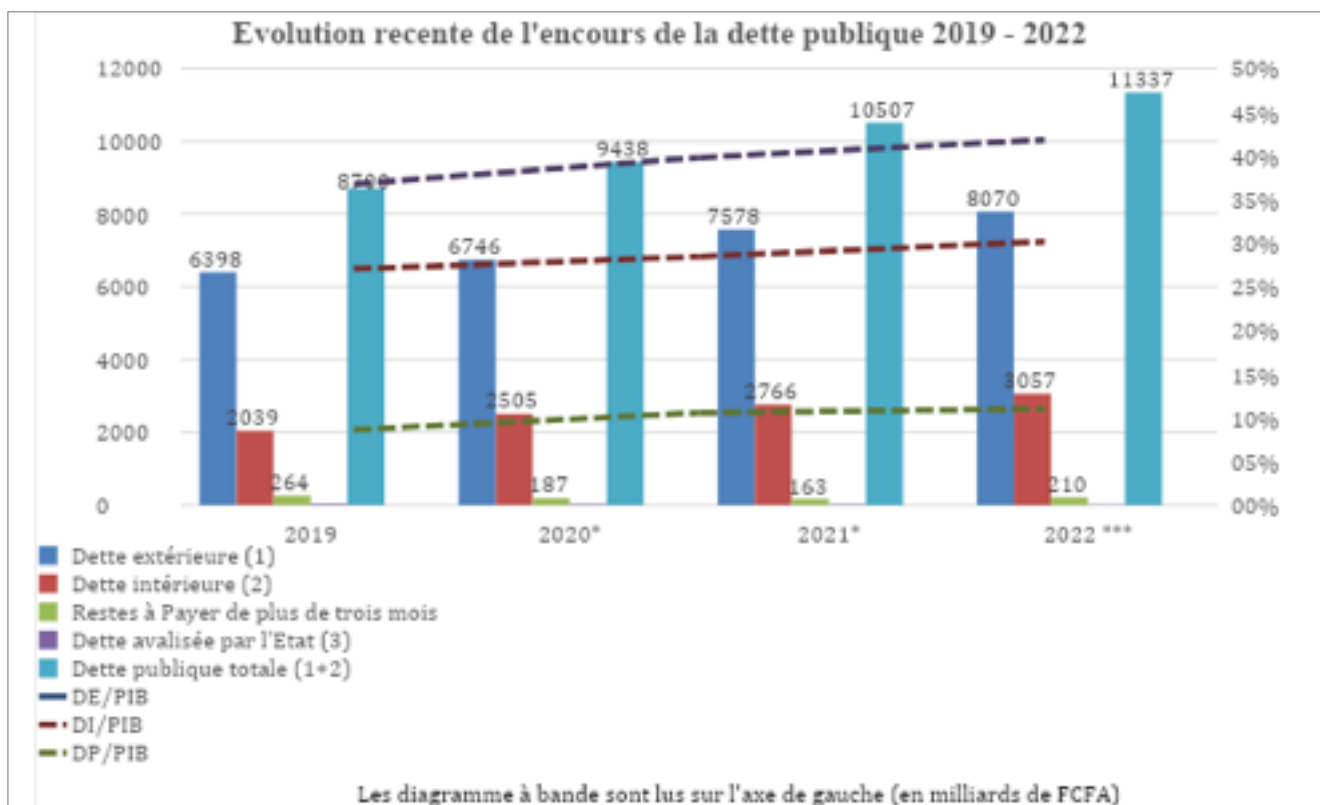
« ECMR 2023 TRANCHES MULTIPLES »

x. // DETTE PUBLIQUE

A. ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à fin 2022 à 11 337 milliards de FCFA et représente 43% du PIB, soit une hausse de 830 milliards de FCFA en valeur nominale, et 7,9% en valeur relative par rapport à fin 2021 où il se situait à 10 507 milliards de FCFA. Par rapport à 2019, il a crû de 2 637 milliards de FCFA en valeur nominale et de 30,3% en valeur relative. Cet accroissement s'explique principalement par la mobilisation des financements (extérieurs et intérieurs) pour la réalisation de divers projets inscrits dans la première phase du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; les tirages sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) signé avec le FMI en juin 2017 (environ 1 036 milliards de FCFA décaissés sur la période) et l'appréciation progressive du Dollars US par rapport à l'Euro, apparié au FCFA, au courant de l'exercice 2022.

Graphique 3 : Evolution récente de la dette



Source: CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

A fin 2022, cet encours est composé à (i) 71,2% de dette extérieure évaluée à 8 070 milliards de FCFA (soit 30,6% du PIB) dont 15,6% représente les appuis budgétaires, (ii) 27% pour la dette intérieure évaluée à 3 057 milliards de FCFA, soit 11,6% du PIB et (iii) 0,1% de dette avalisée.

Pour la période de référence, la dette extérieure est tirée par la dette multilatérale (46,2% de la dette extérieure), notamment par les emprunts auprès du groupe de la Banque Mondiale, qui représentent près de 37,3% de l'encours. Pour la dette bilatérale (41,7% de la dette extérieure), elle a été principalement contractée auprès d'Export Import Bank of China équivalent à hauteur de 66,3% de cet encours. Les emprunts commerciaux (12,1% de la dette extérieure) sont portés à plus de 55% par l'Eurobond levé en 2015 et en 2021 sur le marché international.

La dette intérieure quant à elle est dominée par les titres publics qui représentent près de 54,9% de la dette intérieure, et la dette structurée de 24%. L'encours des titres publics est en augmen-

tation de 32% par rapport à 2021. Cette évolution est en lien avec l'augmentation depuis 2019 du volume des OTA à moyen et long termes émis par l'Etat.

1. DÉCAISSEMENTS 2019-2022

Entre 2019 et 2022, les tirages effectués sur prêts projets et programmes sont estimés à 5 825 milliards de FCFA, dont 1 036 milliards de FCFA d'appuis budgétaires et 1 661 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs (hors BTA). Ces fonds ont été tirés à concurrence de 67,3% auprès des bailleurs de fonds extérieurs et 32,7% auprès des créanciers résidents.

Pour l'année 2022, le montant des décaissements est de 1 475 milliards de FCFA, dont 483 milliards de FCFA sur les titres publics émis sur le marché intérieur et 275 milliards de FCFA d'appuis budgétaires issus du PEF et du soutien à la relance économique Post COVID.

Tableau 22 : Décaissements de la dette publique 2019- 2022 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2019	2020	2021	2022***
Décaissements de la dette extérieure				
Multilatéraux	369	582	447	495
<i>dont appui budgétaires</i>	<i>163</i>	<i>379</i>	<i>55</i>	<i>115</i>
<i>dont appui budgétaire FMI</i>		<i>268</i>	<i>99</i>	<i>115</i>
Bilatéraux	514	213	112	371
<i>dont appui budgétaire France</i>	<i>66</i>			<i>46</i>
Commerciaux	222	90	623	126
Total Dette Extérieure	1 105	885	1 182	992
<i>Dont prêts projets</i>	<i>877</i>	<i>506</i>	<i>466</i>	<i>623</i>
<i>Appuis budgétaires</i>	<i>228</i>	<i>379</i>	<i>154</i>	<i>275</i>
<i>Eurobond</i>			<i>449</i>	<i>-</i>
<i>Prets à Court Terme</i>			<i>113</i>	<i>94</i>
Décaissements de la dette intérieure				
BTA (Encours fin de période)	196	227	241	267
Emissions	403	414	479	340
Remboursement	309	383	465	314
Emissions nettes	94	31	14	26
Encours fin de période	196	227	241	267
OT /OTA	240	325	356	483
Emprunts bancaires	25	146	20	
PLANUT	25	100	-	
ECOBANK	25	35		
BGFI				
Banque Atlantique Cameroun		65		
CAN		-	20	
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE			10	
SCB - Entrée Est Douala			10	
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)		46		
Total Dette Intérieure (hors BTA)	265	517	397	483
Total Général	1 370	1 401	1 579	1 475

Source : MINFI/DP

2. NOUVEAUX ENGAGEMENTS CONTRACTÉS SUR LA PÉRIODE 2019– 2022

Les engagements contractés par l'Etat de 2019 à 2022, ont porté sur un montant global de 6 830 milliards de FCFA, dont 53,4% de conventions de dette extérieure (dette libellée en devises), et 46,6% de conventions de dette intérieure (dette libellée en FCFA).

Au courant de l'exercice 2022, les engagements extérieurs y compris les appuis budgétaires, sont estimés à 1 376 milliards de FCFA, marqués notamment par l'émission sur le marché financier domestique d'un titre public de long terme en mai 2022, d'un montant de 235 milliards de FCFA. Le tableau ci-après présente ces engagements par catégorie de bailleurs de fonds et par concessionnalité.

Tableau 23 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2022 (en milliards de FCFA)

Type de Créancier	2019	2020	2021	2022**
Engagements extérieurs				
Multilatéraux	234	361	695	207
Multilatéraux concessionnels	234	339	695	207
Multilatéraux non concessionnels	-	22	-	-
Bilatéraux	7	9	6	107
Bilatéraux concessionnels	-	-	6	-
Bilatéraux non concessionnels	7	9	-	107
Commerciaux	167	59	692	
Total Prêts projets	409	429	1 394	314
<i>Concessionnel</i>	234	339	702	207
<i>Non concessionnel</i>	174	90	692	107
Prêts à Court Terme	-	64	55	
<i>Eurobond</i>	-	-	449	
Total engagements extérieurs (hors appuis budgétaires)	409	493	1 898	314
<i>Appuis budgétaires</i>		296		240
Total engagements extérieurs	409	789	1 898	554
Engagements intérieurs				
Titres publics	643	775	835	822
BTA (Encours fin de période)	196	290	321	335
Emissions	403	414	479	340
Remboursement	309	383	465	314
Emissions nettes	94	31	14	26
OT/OTA	240	361	356	482
<i>OTA 2 ans</i>	22	33	25	-
<i>OTA 3 ans</i>	98	35	31	-
<i>OTA 4 ans</i>				85
<i>OTA 5 ans</i>	120	137	137	113
<i>OTA 6 ans</i>		93	87	20
<i>OTA 7 ans</i>	-	18	77	20
<i>OTA 10 ans</i>	-	45		10
OT (BVMAC)				235
Emprunts directs	25	81	-	-
PLANUT	25	35		
ECOBANK	25	35		
CAN	-			
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE				
SCB - Penetrante Est de Douala				
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)	-	46		
Total engagements intérieurs	668	856	835	822
Total Général	1 077	1 645	2 733	1 376

Source: CAA/CNDP * Données provisoires** Estimations

3. SOLDES ENGAGÉS NON DÉCAISSÉS ET PROFIL DE DÉCAISSEMENTS

Au 31 décembre 2022, les SEND's sont estimés à 3 932 milliards de FCFA dont à 3 658 milliards de FCFA essentiellement sur prêts extérieurs (hors appuis budgétaires). Tel que présenté dans le tableau ci-après, le profil indicatif des décaissements découlant des conventions signées prévoit l'extinction de ces soldes d'ici 2027 conformément à la Stratégie de Gestion de la Dette.

Tableau 24 : Profil indicatif des décaissements extérieurs sur la base des termes initiaux des conventions signées (en milliards de FCFA)

Rubriques	SEND's			Projection de décaissements sur SEND's existants sur les 05 prochaines années				
	2020*	2021*	2022**	2023**	2024**	2025**	2026**	2027**
Montant en milliards de FCFA								
MULTILATERAUX	1 783,2	2 514,2	2 611,5	556,2	562,7	573,9	471,3	275,5
BAD	510,0	587,5	662,2	97,5	115,5	148,0	114,1	101,7
BADEA	37,9	39,3	52,7	12,5	12,3	15,8	13,5	-
BDEAC	88,0	86,2	86,2	22,4	18,3	23,8	16,8	-
BID	314,5	229,9	165,0	33,0	38,3	48,5	49,6	15,3
BIRD	263,5	242,4	185,4	26,0	47,2	57,0	56,0	-
FAD	106,1	97,0	102,9	22,2	28,8	36,4	-	-
FIDA	35,6	33,0	26,7	22,3	4,4	-	-	-
FS OPEP	18,0	16,8	17,6	7,1	7,1	4,8	-	-
IDA	398,9	818,3	1 018,4	112,9	247,9	239,5	221,4	158,5
UE	10,7	72,8	72,8	69,3	-	-	-	-
Appuis budgétaires	-	290,9	221,6	131,0	43,0	-	-	-
App - FMI	-	290,9	180,3	131,0	43,0	-	-	-
App - BIRD	-	-	-	-	-	-	-	-
App - BAD	-	-	41,3	-	-	-	-	-
App - IDA	-	-	-	-	-	-	-	-
BILATERAUX	824,0	775,1	657,0	312,3	278,9	100,5	23,8	6,4
ALLEMAGNE	1,8	1,7	1,7	0,2	0,3	0,4	-	-
FRANCE	46,5	17,5	63,5	23,9	30,0	24,4	12,5	-
Appuis budgétaires AFD	-	-	52,5					
Japon	48,2	40,4	36,9	4,4	9,7	6,6	6,6	5,4
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	0,5	0,5	0,5	0,1	0,4	-	-	-
ARABIE SAOUDITE	17,8	17,6	25,8	12,0	16,7	3,6	2,3	-
Chine	5,2	5,7	5,6	1,3	1,8	1,3	1,3	-
Corée du Sud	16,7	6,7	4,2	1,1	-	-	-	-
Emirats Arabes Unis	8,0	8,7	9,2	1,5	3,5	3,0	1,0	1,0
EXIMBANK DE CHINE	623,6	621,1	360,3	193,1	164,2	33,3	-	-
INDE	39,1	33,2	126,2	57,1	48,1	28,0	-	-
KOWEÏT	16,4	22,0	23,0	17,8	4,3	-	-	-
COMMERCIAUX	535,4	681,4	663,7	316,2	193,5	123,2	49,4	3,9
Bank of China	41,3	44,6	47,3	28,0	23,1	-	-	-
Belfius	19,6	19,1	18,8	18,1	-	-	-	-
BMCE Bank	20,9	20,9	20,9	4,7	4,7	4,7	4,7	-
CDS group privée Nouvelle Zelande	-	-	-					
Comercial-eurobond	-	-	-					
Commez bank Allemagne	18,2	5,0	0,0	-	-	-	-	-
Deutsche banque Espagne	38,3	38,0	32,9	8,2	12,1	12,0	10,6	3,9
ICBC	162,5	175,4	186,1	56,1	60,1	62,3	22,5	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	107,2	107,2	107,2	36,1	31,3	28,7	11,1	-
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	3,9	3,9	0,8	0,6	0,5	0,5	-
SOCIETE GENERALE DE PARIS	108,7	108,7	108,7	41,3	57,0	10,3	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	4,3	4,3	4,3	1,4	1,4	1,4	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM	9,6	9,6	9,6	3,2	3,2	3,2	-	-
Standard Chartered Londres	0,8	144,8	124,0	118,4	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 142,6	3 970,7	3 932,1	1 184,7	1 035,1	797,6	544,5	285,9
TOTAL APPUIS BUDGETAIRES	-	290,9	274,1	131,0	43,0	-	-	-
TOTAL HORS APPUIS BUDGETAIRES	3 142,6	3 679,8	3 658,0	1 053,7	992,1	797,6	544,5	285,9

Source: CAA/CNDP



1. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT À MOYEN TERME

Dans la continuité des réformes engagées par les autorités, le Cameroun a conclu un nouveau Programme Économique et Financier (PEF 2021-2024) avec le FMI, appuyé par la FEC et la Facilité Élargie de Financement (FEF) du FMI, pour un montant global d'environ 483 millions de DTS, soit environ 380 milliards de FCFA.

Ainsi, suivant le document de Programmation Économique et Budgétaire 2022-2024 et en cohérence avec le nouveau programme conclu avec le FMI, les cibles visées dans la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT), à la fin de la période (2022-2024) sont déclinées tel qu'il suit :

Tableau 25 : Cibles visées à fin 2025

Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	50%
<i>Composition du portefeuille de dette : Dette extérieure / Dette intérieure</i>	75% / 25%
<i>Taux d'intérêt moyen du portefeuille</i>	2,5%
<i>Part de dette intérieure à court terme</i>	10%
<i>Part de dette à taux d'intérêt variable</i>	20%
<i>Dette libellée en dollar US</i>	25%
<i>Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique</i>	12 ans

Source: CAA/CNDP

La formulation des stratégies alternatives ainsi implémentées tient compte de ces cibles que le choix de la stratégie optimale à fixer sur l'horizon défini.

1. DÉTERMINATION DU BESOIN D'ENDETTEMENT DE L'ÉTAT SUR LA PÉRIODE 2023 – 2025

Conformément aux hypothèses arrêtées dans le cadrage macroéconomique et budgétaire pour la période 2023-2025, le budget pour la période triennale est arrêté à un montant de 20 200 milliards de FCFA, dont 6 275 milliards de FCFA, équilibré en recettes et dépenses pour l'année 2023.

Ainsi, le besoin d'endettement public pour la période 2023-2025 est évalué à 4 974 milliards de FCFA, dont 1 713 milliards de FCFA pour l'année 2023, soit 5,9% du PIB.

Le tableau ci-après présente en détails les rubriques entrant dans la détermination de ce besoin d'endettement public.

Tableau 26 : Détermination du besoin d'endettement

	2022 révisé		2023		2024		2025		Total 2023-2025	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB
Recettes internes hors dons	4 081	15,1%	4 585	15,7%	4 945	15,9%	5 749	17,0%	15 279	16,2%
Dépenses internes hors intérêts	4 447	16,4%	4 536	15,5%	4 934	15,9%	5 609	16,6%	15 079	16,0%
Solde primaire	- 367	-1,4%	49	0,2%	12	0,0%	140	0,4%	200	0,2%
Paiements des intérêts	240	0,9%	314	1,1%	276	0,9%	257	0,8%	847	0,9%
Dettes extérieures	157	0,6%	194	0,7%	182	0,6%	180	0,5%	556	0,6%
Dettes intérieures	83	0,3%	120	0,4%	94	0,3%	77	0,2%	291	0,3%
Amortissement de la dette	1 268	4,7%	1 453	5,0%	1 269	4,1%	1 387	4,1%	4 108	4,4%
Dettes extérieures	520	1,9%	704	2,4%	663	2,1%	688	2,0%	2 055	2,2%
Dettes intérieures	748	2,8%	749	2,6%	606	2,0%	699	2,1%	2 053	2,2%
dont remboursement BTA	177	0,7%	227	0,8%	227	0,7%	227	0,7%	682	0,7%
Remboursement crédits TVA	84	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	84	0,2%	252	0,3%
Restes à payer/ariérés intérieurs	146	0,5%	115	0,4%	215	0,7%	265	0,8%	595	0,6%
Besoin de financement de l'Etat	- 2 104	-7,8%	- 1 917	-6,6%	- 1 832	-5,9%	- 1 853	-5,5%	- 5 602	-6,0%
Don	142	0,5%	91	0,3%	97	0,3%	113	0,3%	301	0,3%
dont don programme	109	0,4%	56	0,2%	59	0,2%	72	0,2%	186	0,2%
Allègement dette G20	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement par BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement bancaire (Comptes de réserves Trésor)	70	0,3%	72	0,2%	69	0,2%	145	0,4%	286	0,3%
Financement exceptionnel (BAD-PARPAC) + CAS -Covid	35	0,1%	41	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	41	0,0%
Besoin d'endettement	- 1 857	-6,9%	- 1 713	-5,9%	- 1 666	-5,4%	- 1 595	-4,7%	- 4 974	-5,3%
Total financements (Ext+Int)	1 857	6,9%	1 713	5,9%	1 666	5,4%	1 595	4,7%	4 974	5,3%
Emprunts extérieurs	1 130	4,2%	1 035	3,5%	989	3,2%	918	2,7%	2 943	3,1%
Prêts projets	747	2,8%	795	2,7%	843	2,7%	918	2,7%	2 557	2,7%
Eurobond	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	313	1,2%	240	0,8%	146	0,5%	-	0,0%	386	0,4%
DTS FMI	70	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Emprunts intérieurs	727	2,7%	677	2,3%	677	2,2%	677	2,0%	2 032	2,2%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	177	0,7%	227	0,8%	227	0,7%	227	0,7%	682	0,7%
Variation BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
OT/OTA	550	2,0%	450	1,5%	450	1,5%	450	1,3%	1 350	1,4%
Emprunts bancaires	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
PIB	27 070		29 255		31 006		33 770		94 031	

Source : CAA.

2. PLAFOND DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR LA PÉRIODE 2023-2025 ET POUR L'ANNÉE 2023

La politique de mobilisation de nouveaux financements sur la période 2023-2025 sera axée sur la réalisation des projets ayant un caractère prioritaire et à forte rentabilité dont les termes et conditions des nouveaux prêts permettront d'améliorer le profil de coûts et risques du portefeuille de la dette publique. La préférence sera ainsi accordée à la mobilisation des ressources concessionnelles. Pour ce qui est des ressources non concessionnelles, l'Etat s'assurera qu'elles soient orientées vers des projets viables du point de vue socio-économique et financier.

La détermination du plafond d'endettement devrait tenir compte des éléments ci-après : (i) le niveau des SEND's estimé à près de 3 700 milliards de FCFA en fin 2022 et la volonté du Gouvernement de réduire le niveau des SEND's ; (ii) le risque de forclusion des prêts concessionnels approuvés par les Conseils d'Administrations de certains bailleurs de fonds à l'instar de la BAD et de la Banque Mondiale pour un montant de plus de 1 000 milliards de FCFA ; (iii) la faiblesse des

décaissements sur prêts projets observée au cours des deux dernières années, soit moins de 500 milliards de FCFA par an ; (iv) la moyenne des décaissements sur FINEX projetée à environ 800 milliards de FCFA par an sur les 3 prochaines années ; (v) le niveau du remboursement du principal de la dette publique dont la moyenne annuelle est de 600 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 500 milliards de FCFA pour la dette intérieure structurée auprès du système bancaire, (vi) les résultats de l'Analyse de la Viabilité de la Dette à fin décembre 2021, mise à jour à fin août 2022, qui révèlent que la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement élevé.

Pour les périodes 2023-2025, et tenant compte de la structure du portefeuille de la dette publique existante projetée au 31 décembre 2022, les cibles visées dans la précédente SEMT 2022-2024, sont maintenues inchangées.

Ainsi, pour la période 2023-2024 :

- Le plafond des nouveaux engagements sur prêts projets extérieurs de l'Administration Centrale est fixé à **2 557 milliards**, dont **795 milliards** pour l'année 2023 ;
- Les appuis budgétaires sous forme de prêts attendus sont évalués à **464 milliards**, dont **240 milliards pour** l'année 2023 ;
- Le plafond des nouveaux engagements intérieurs pour l'Administration Centrale est fixé à 2 032 milliards, dont **677 milliards pour l'année 2023**, à contracter par voie d'emprunts obligataires ;
- Le plafond des avals/garanties à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure est maintenu à 280 milliards, **dont 200 milliards** pour l'année 2023 ;
- Le plafond des garanties de l'Administration Centrale pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards, dont **40 milliards** pour l'année 2023 ;
- Le plafond des nouveaux engagements extérieurs directs des Entreprises et Établissements Publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées sur la période est fixé à 300 milliards de FCFA, dont **100 milliards en 2023** ;
- Le plafond des nouveaux engagements intérieurs directs des Démembrements de l'Etat, **est fixé à 450 milliards**, dont **150 milliards pour l'année 2023**.



B.

DESCRIPTION ET CHOIX DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE L'ENDETTEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Suivant la stratégie retenue pour la période 2023-2025, la priorité sera donnée à la mobilisation des financements concessionnels et semi-concessionnels et au rallongement des maturités des titres intérieurs.

1. ENDETTEMENT EXTÉRIEUR EN 2023

i. Décaissements effectifs attendus en 2023

La mobilisation des ressources extérieures en 2023 se fera essentiellement à travers des décaissements projetés à 1 035 milliards de FCFA dont 795 milliards de FCFA sur les prêts projets, (48,2% en concessionnels et 51,8% en non concessionnels).

Tableau 27 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2023 : base décaissements

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant Prévu (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF Fixed	USD 1	Fixe	40	10	3,8%	40
Concessionnel DTS	SDR 2	Fixe	35	7	18,1%	187
Concessionnel EUR	EUR 3	Fixe	30	7	10,3%	106
Concessionnel USD	USD 4	Fixe	30	7	4,9%	50
Sous-total concessionnels					37,0%	383
Semi-Concessionnel EUR F	EUR 5	Fixe	20	5	1,8%	18
Semi-Concessionnel EUR V	EUR 6	variable	20	5	3,3%	35
Semi-Concessionnel USD F	USD 7	Variable	20	5	10,8%	112
Semi-Concessionnel USD V	USD 8	variable	20	5	5,2%	54
Commercial EUR F	EUR 9	Fixe	15	5	0,8%	8
Commercial EUR V	EUR 10	variable	15	5	10,5%	109
Commercial USD F	USD 11	Fixe	15	5	1,0%	11
Commercial USD V	USD 12	variable	15	5	3,2%	34
Prêts complémentaires ECAs	EUR 14	variable	5	0,5	1,7%	17
Emprunt Direct	XAF 19	Fixe	7	2	1,5%	15
Sous-total non-concessionnels					39,8%	412
Total Prêts projets					76,8%	795
Appuis budgétaires	USD ap	Fixe	7	2	12,1%	126
Appuis budgétaires	EUR ap	Fixe	25	5	11,0%	114
Total Appuis budgétaires					23,2%	240
Total endettement extérieurs					100,0%	1 035



ii. Fixation du plafond d'endettement des nouveaux engagements extérieurs par type d'instrument pour l'année 2023

Les nouveaux engagements extérieurs sur prêts projets pour l'année 2023, limités à l'Administration Centrale sous forme d'endettement sont fixés à 674 milliards de FCFA en valeur nominale, correspondant à environ 426 milliards de FCFA en valeur actuelle. Les appuis budgétaires attendus sont évalués à 240 milliards de FCFA, soit environ 156 milliards de FCFA en valeur actuelle nette. Les termes indicatifs de ces nouveaux engagements sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : Termes indicatifs de ces nouveaux engagements

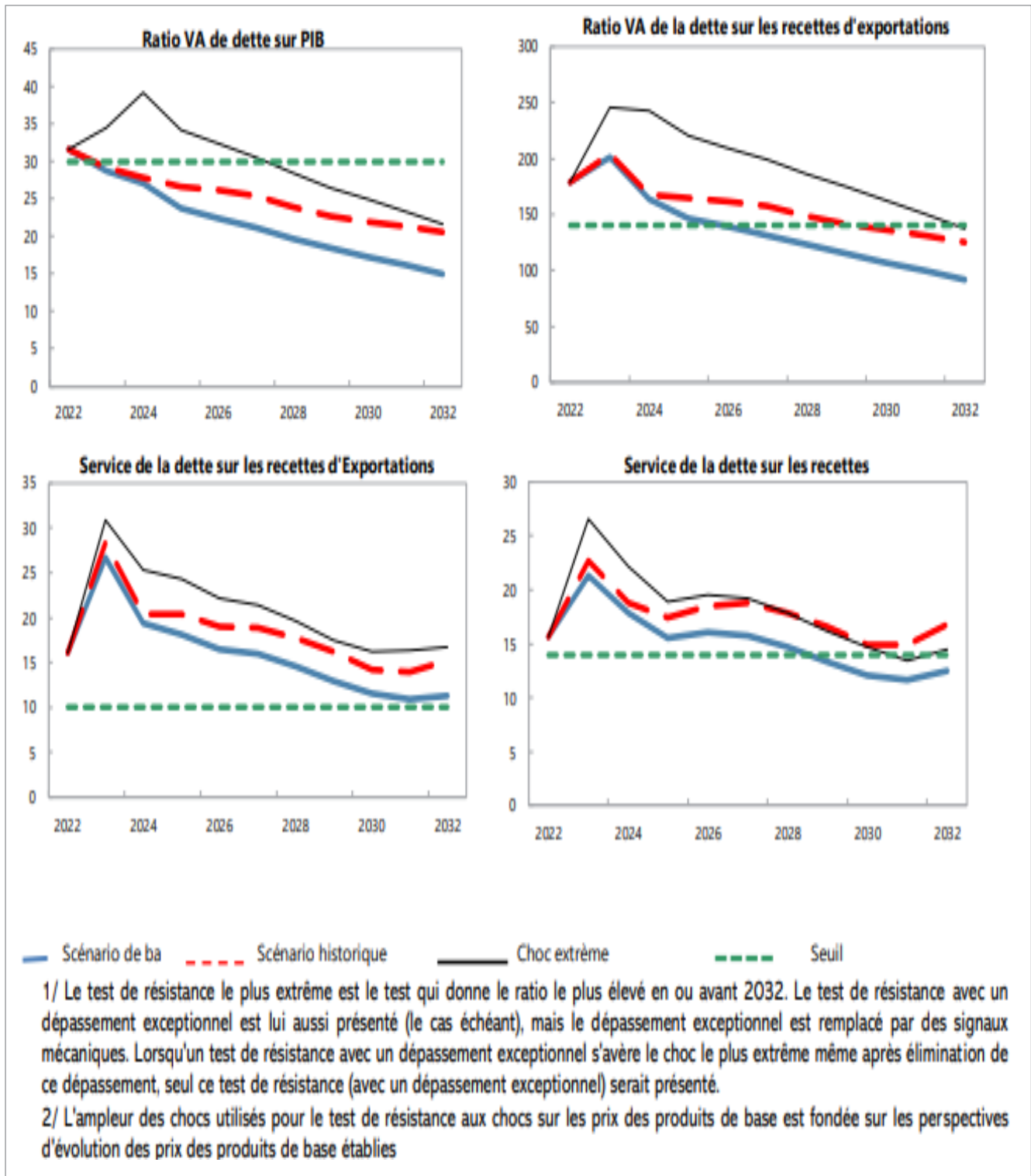
Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)	Valeur Actuelle (en milliards de FCFA)
ADF Fixed	USD 1	Fixe	40	10	0,0%	-	
Concessionnel DTS	SDR 2	Fixe	35	7	0,0%	-	
Concessionnel EUR	EUR 3	Fixe	30	7	42,0%	384	200
Concessionnel USD	USD 4	Fixe	30	7	14,7%	135	70
Sous-total concessionnels					56,8%	519	271
Semi-Concessionnel EUR F	EUR 5	Fixe	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel EUR V	EUR 6	variable	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel USD F	USD 7	Variable	20	5	0,0%	-	
Semi-Concessionnel USD V	USD 8	variable	20	5	0,0%	-	
Commercial EUR F	EUR 9	Fixe	15	5	0,0%	-	
Commercial EUR V	EUR 10	variable	15	5	11,2%	102	102
Commercial USD F	USD 11	Fixe	15	5	0,0%	-	
Commercial USD V	USD 12	variable	15	5	4,3%	39	39
Prêts complémentaires ECAs	EUR 14	variable	5	0,5	1,5%	13	13
Emprunt Direct	XAF 19	Fixe	7	2	0,0%	-	
Sous-total non-concessionnels					17,0%	155	155
Total Prêts projets					73,7%	674	426
Appuis budgétaires	USD ap	Fixe	7	2	0,0%	-	-
Appuis budgétaires	EUR ap	Fixe	25	5	26,3%	240	156
Total Appuis budgétaires					26,3%	240	156
Total endettement extérieurs					100,0%	914	582



2. VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2023

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement 2023-2025, devrait maintenir la dette publique du Cameroun viable. En effet, les conclusions de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) réalisée par le FMI en juillet 2022 et mises à jour par les autorités nationales dans la cadre des travaux de Loi de Finances 2023, révèlent que les indicateurs globaux de viabilité de la dette du Cameroun se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente (2020-2021), mais le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement. Cette amélioration reflète principalement la maîtrise des déficits budgétaires et une augmentation des recettes exportations grâce à la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers. Néanmoins, le niveau des recettes budgétaires et d'exportations ainsi que les dépenses d'investissement pouvant soutenir la croissance demeurent insuffisants pour faire passer d'un risque de surendettement élevé du Cameroun à un risque de surendettement modéré, qui devrait donner plus de marge en matière d'endettement et de soutenabilité des finances publiques.

Graphique 4 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure



Source : CAA

Des efforts restent à fournir, pour améliorer les différents indicateurs de la dette et notamment l'amélioration de la gouvernance des projets et une réelle absorption des SEND'S susceptibles de soutenir la croissance et accroître le niveau des recettes d'exportations et budgétaires qui plombent la viabilité de la dette publique du Cameroun.

Le 26 juin 2017, le Cameroun a conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), un Accord portant sur un Programme triennal 2017-2020, appuyé par la FEC du FMI. D'autres partenaires accompagnent les efforts du Cameroun en vue de l'atteinte des objectifs du Programme, à savoir la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et l'AFD. Le volume global des tirages attendus, sous la forme d'appuis budgétaires, se situe à 1302 milliards FCFA.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme Économique et Financier (PEF) 2017-2020 s'inscrit dans le cadre de l'effort collectif des pays de la CEMAC visant à faire face à la crise économique qui secoue la sous-région depuis le second semestre 2014, à la suite de la chute des cours mondiaux des matières premières dont le pétrole, et aux effets des crises sécuritaires que traversent certains Etats de la zone. Le Programme a donc pour objectif de rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise tout en soutenant la croissance et en renforçant la résilience du secteur financier.

2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE

Au terme du Conseil d'Administration du FMI tenu le 22 janvier 2020 à Washington DC, la cinquième (5ème) revue du PEF du Cameroun a été concluante. Le Conseil a également approuvé la demande de dérogation pour la non-observation d'un critère de performance ainsi que celle pour la modification de critères de performance. La 5ème revue s'est traduite par un décaissement immédiat de 55,20 millions de DTS, élevant à 427,80 millions de DTS le montant total des tirages effectués depuis la signature du Programme en juin 2017.

Depuis le lancement du programme, la croissance économique se situe à une moyenne annuelle de 4% et ce, malgré la persistance des crises sus évoquées. L'inflation est maîtrisée et se situe à 1,1% en 2018. Les mesures de politiques budgétaires ont permis de réduire considérablement le solde budgétaire global, qui se situe à fin 2018 à 2,7% du PIB contre plus de 6% au moment du démarrage du Programme. La contraction du déficit public est due principalement aux efforts de mobilisation des recettes non pétrolières par l'élargissement de la base ; à la rationalisation des dépenses et au renforcement de la discipline budgétaire ; à la maîtrise de la dette (34,2% du PIB en fin 2018). Ces performances sont obtenues sans préjudice sur les dépenses sociales, lesquelles sont préservées durant le Programme. Sur le plan extérieur, le taux de couverture de la monnaie s'est amélioré, pour se situer à environ 03 mois d'exportations, alors qu'il était de 1,5 mois au début du Programme.

3. PERSPECTIVES

Les perspectives du PEF restent encourageantes. L'atteinte de l'objectif de stabilité macroéconomique et budgétaire est en bonne voie, mais un effort supplémentaire est nécessaire pour atteindre des taux de croissance plus convenables aux ambitions d'émergence du Cameroun.

Au terme de la 5^{ème} revue, le Cameroun a souhaité aller vers un nouveau Programme avec le FMI. Ainsi, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé des accords triennaux au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargie de Crédit (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de DTS soit environ 375 milliards de FCFA sur la période, équivalent à 175% de notre quote-part, pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du Cameroun le 29 juillet 2021.

Une première tranche de 45% de notre quote-part, soit environ 96 milliards de FCFA a été débloquée « afin de soutenir nos efforts de renforcement de notre position extérieure et de redressement de nos finances publiques ».

« La mise en œuvre de ce nouveau programme permettra d'amorcer la reprise économique à partir de l'année 2021 et d'atteindre une croissance forte, soutenue et inclusive adossée à des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre l'expansion de la pandémie à Coronavirus ».

Les cinq piliers du nouveau programme visent à i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure; ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption; iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques; iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité de la dette; et v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé et rendre le secteur financier plus résilient.

Le succès du programme camerounais dépendra également de la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales de la CEMAC.

Le 08 mars 2023, le conseil d'administration du Fonds Monétaire International a approuvé la troisième revue du nouveau programme économique et financier. Cette décision ouvre la voie à un décaissement de 55,2 millions de DTS (environ 73 millions de dollars, 46 milliards de FCFA), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 317,4 millions de DTS (environ 420 millions de dollars, plus de 240 milliards de FCFA). Ce nouveau concours va permettre le déclenchement du versement des contributions des autres partenaires techniques et financiers.

Après des années de réformes (depuis 2017), l'économie camerounaise se redresse, dans un contexte mondial incertain et plus difficile. La croissance est estimée à 3,4% en 2022, soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production hors pétrole. L'inflation globale est estimée à 6% à fin 2022. Le déficit budgétaire global se résorbe, passant de 3% du PIB en 2021 et à environ 1,8% en 2022, en raison de la hausse des recettes pétrolières. En revanche, le déficit primaire hors



pétrole se creuse, passant de 3,9% du PIB en 2021 à 4,5% en 2022, sous l'effet principalement de l'augmentation des subventions sur les prix des carburants. La croissance du PIB réel est projetée à 4,3% en 2023 et devrait s'établir en moyenne à 4,5% à moyen terme.

Au terme de cette revue, le conseil d'administration du FMI a approuvé des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation : i) le plancher du solde primaire hors pétrole à fin décembre 2022 n'a pas été satisfait, en raison de la hausse des prix du pétrole et de la dépréciation de la monnaie, qui ont entraîné une augmentation des dépenses liées aux subventions sur les prix des carburants ; et ii) le plafond continu de zéro concernant l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs n'a pas été respecté. Ce manquement s'explique par des retards de remboursement de la dette dus à des problèmes de gestion de la trésorerie en fin d'année, qui ont entre-temps été résolus. Les dérogations pour le non-respect de ces critères ont été approuvées compte tenu, pour le premier critère, des mesures correctives prises par les autorités et, pour le second, du caractère temporaire du non-respect. En outre, le conseil d'administration a approuvé une dérogation d'applicabilité pour trois critères de réalisation à fin décembre 2022, car les informations relatives ne sont pas encore disponibles et rien n'indique que ces critères n'ont pas été respectés.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, Mme Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

L'économie camerounaise s'est montrée résiliente face à la pandémie de COVID-19, et la reprise s'est poursuivie. Cependant, le pays est maintenant confronté à des défis accrus dans un environnement mondial incertain, ce qui souligne l'importance d'une mise en œuvre résolue des réformes. Les accords appuyés par le FMI ont permis aux autorités de maintenir la stabilité macroéconomique et la croissance dans un contexte difficile. Les réformes structurelles doivent être accélérées pour renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et faire progresser le Cameroun vers une croissance inclusive et résiliente grâce à une économie diversifiée. Les perspectives à moyen terme du pays restent favorables.

« La performance du Cameroun dans le cadre du programme est mitigée. Deux des six critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 et trois des cinq objectifs indicatifs à fin juin et fin septembre 2022 n'ont pas été respectés. Bien que des mesures importantes aient été prises pour faire avancer les réformes structurelles longtemps retardées, les progrès sont lents dans certains domaines clés. Les autorités ont décidé de mettre en œuvre des mesures correctives pour remédier aux objectifs manqués et, de manière plus générale, accélérer les réformes.

« Les autorités sont déterminées à poursuivre leur assainissement budgétaire afin de contribuer à la stabilité macroéconomique, tout en mettant en place les bases d'une croissance inclusive et résiliente. Ils ont pris la décision de réduire les subventions aux carburants accompagnée de mesures visant à atténuer l'impact social. La mobilisation de recettes intérieures non pétrolières supplémentaires, l'amélioration de la gestion des finances publiques et la poursuite des efforts visant à réduire les subventions aux carburants permettront d'accroître l'espace budgétaire pour l'investissement productif et les dépenses sociales. Les mesures d'atténuation pour protéger les personnes vulnérables seront essentielles. Il est également important de régler et de prévenir les



arriérés extérieurs et intérieurs et de rechercher des financements concessionnels.

« Pour libérer l'abondant potentiel de croissance du Cameroun, la mise en œuvre effective et résolue des réformes structurelles contenues dans la Stratégie Nationale de Développement est essentielle. À cet égard, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des investissements, renforcer l'inclusion financière et améliorer le climat des affaires. Cela devrait s'accompagner d'un renforcement de la transparence, de la gouvernance et du cadre de lutte contre la corruption, ainsi que d'assurer la stabilité du secteur financier. »

Tableau 29 : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27

Source : CAA

	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Est.	2 ^{ème} rev.	Est.	2 ^{ème} rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	3.6	3.8	3.4	4.6	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7
PIB pétrolier à prix constants	-3.2	4.2	-5.1	-3.0	0.7	1.1	0.3	0.3	0.3
PIB non pétrolier à prix constants	3.8	3.8	3.6	4.8	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8
Déflateur du PIB	3.3	4.8	4.6	2.4	4.8	4.3	3.0	2.0	2.0
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	25,158	27,389	27,210	29,325	29,749	32,393	34,866	37,226	39,777
Pétrolier	801	1,187	1,073	1,090	907	862	814	777	747
Non-pétrolier	24,357	26,201	26,137	28,235	28,841	31,531	34,052	36,449	39,030
Prix à la consommation (moyenne)	2.3	4.6	5.3	2.8	5.9	4.7	3.0	2.3	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	3.5	4.1	6.0	2.9	5.7	3.7	2.3	2.1	2.0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	17.2	15.6	11.4	10.1	8.1	9.9	8.0	7.1	8.2
Avoirs nets extérieurs 1/	4.3	5.1	7.7	4.0	1.0	1.8	2.3	2.9	2.8
Avoirs intérieurs nets 1/	12.9	10.5	3.6	6.1	7.0	8.1	5.7	4.2	5.4
Crédit intérieur au secteur privé	9.7	9.1	13.6	12.4	8.8	7.4	7.1	6.9	6.7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	14.0	16.3	15.9	17.3	15.9	16.6	17.9	19.0	20.4
Investissement intérieur brut	17.9	18.4	17.4	20.0	18.8	19.6	20.6	21.6	22.8
Investissement public	4.5	5.2	5.2	5.4	5.0	5.4	5.7	6.3	6.9
Investissement privé	13.4	13.2	12.2	14.6	13.8	14.1	14.8	15.2	16.0
Opérations de l'administration centrale									
Recettes totales (dons compris)	14.0	15.4	16.1	15.9	15.5	15.3	15.2	15.2	15.4
Recettes pétrolières	1.9	2.9	3.6	2.7	2.8	2.2	1.8	1.7	1.6
Recettes non pétrolières	11.8	12.0	12.0	12.8	12.4	12.8	13.1	13.4	13.7
Dépenses totales	16.9	17.4	18.0	16.1	16.2	16.0	15.5	15.9	16.4



Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-3.2	-2.5	-2.4	-0.5	-1.1	-0.9	-0.5	-0.8	-1.2
Dons compris	-3.0	-1.9	-1.8	-0.2	-0.8	-0.6	-0.3	-0.7	-1.1
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-2.7	-3.0	-2.8	-1.0	-1.6	-1.4	-0.9	-1.1	-1.2
Dons compris	-2.4	-2.5	-2.3	-0.7	-1.3	-1.1	-0.7	-1.0	-1.1
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements)	-3.9	-4.0	-4.5	-2.2	-2.4	-1.7	-1.1	-1.4	-1.6
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-1.1	-0.7	0.4	-1.3	-1.3	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2
Exportations de pétrole	4.9	7.5	7.1	6.0	5.4	4.9	4.5	4.2	4.0
Exportations hors pétrole	8.3	9.4	8.9	8.7	8.0	7.6	7.7	7.8	8.0
Importations	14.4	17.6	15.7	16.0	14.7	13.9	13.5	13.2	13.1
Solde du compte courant									
Dons officiels non compris	-4.2	-2.6	-2.2	-3.0	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.5
Dons officiels compris	-4.0	-2.1	-1.6	-2.6	-2.8	-3.0	-2.6	-2.5	-2.5
Termes de l'échange	9.4	7.1	3.6	-7.1	-8.4	-1.9	-2.6	-2.1	-0.9
Dettes publiques									
Encours de la dette publique	46.8	44.0	46.4	40.8	42.8	40.4	38.5	37.5	37.2
<i>Dont</i> : dette extérieure	31.7	31.2	32.7	30.3	30.5	29.7	29.1	29.2	29.4
<i>Sources : Autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.</i>									
1/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.									





XI. ANNEXES

Tableau 1 : Liste des projets à financer

EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023 : LISTE DES PROJETS ÉLIGIBLES

Code Chap.	Lib. Chap	Operations	LF 2023	Contribution de l'Etat (RIO)	Région
32	MINEE	Projet de Construction de l'Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak	26 200 000 000	1 200 000 000	Adamaoua
32	MINEE	Projet de construction de l'usine de pied de LOM PANGAR (30 MW)	9 661 667 000	3 161 667 000	Est
32	MINEE	Renforcement et stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Yaoundé et Douala	26 300 000 000	1 300 000 000	Centre/Littoral
32	MINEE	Projet de Construction des lignes Yaoundé-Abong Mbang en 225 kV, et Nkongsamba-Bafoussam en 225 Kv	38 910 000 000	3 910 000 000	Centre/Est et Littoral/Ouest
32	MINEE	Projet de construction d'une ligne de transport 400 KV Nachtigal-Bafoussam et ses ouvrages connexes	23 826 628 000	3 826 628 000	Centre/Ouest
32	MINEE	Centrale hydroélectrique de Mekin: construction, extension et réhabilitation des lignes de distributions 30Kv dans le département du Dja et Lobo et construction des lignes 225 kV Ebolowa Kribi et 90KV Mbalmayo Mekin et postes associés	17 152 708 000	2 152 708 000	Sud

32	MINEE	Projet d'Alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	35 000 000 000	5 000 000 000	Centre
Total Chap 32 : MINEE			179 506 003 000	20 551 003 000	
36	MINTP	Projet de construction de la voie expresse Lolabé (port de kribi)-Campo	16 000 000 000	1 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nationale N6, tronçon : Banyo – Mayo Darle-Nyamboya, phase 1, section : Pont de la Mape-Carrefour Mwoumban,	1 000 000 000	1 000 000 000	Adamaoua
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Régionale R0101, Tronçon : Ngultang (INT N10)-Mengueme Si-Lembe-Yezoum, Section : Carrefour Mengueme Si - Nkangkombo Section : Ngultang (Inter N10)-Carrefour Mengueme Si	38 500 000 000	2 000 000 000	Centre
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Nationale N1, tronçon : Mbgaba-Mbet-Bouam, phase 1, section : Bouam-Diang-Andom	1 000 000 000	1 000 000 000	Est
36	MINTP	Bitumage des routes communales de Meyomessala (projets à maîtrise d'ouvrage communale)	4 000 000 000	4 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest : Lot1 : Baleveng-Bagang-Batcham-Mbouda et bretelles Mbouda-Bamesso-Galim-Balessing-Batcham et Mbouda-Ngouya-Bati ; lot1.1 : troncon1 :Mbouda-Bagam-Galim ; troncon2 :Mbouda-Babaloum-Bati ; troncon3 : Balaloum-Ngouya ; Voirie de Galim et bretelles, lot1.2 : troncon1 : Mbouda-Bamesso-Galim ; troncon2 : Mbouda-Batcham ; Voirie de Batcham et bretelles ; Lot2 : Galim-Bamendjing-Foumbot-Bangante	5 000 000 000	5 000 000 000	Ouest
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Bikoula-Djoum et Djoum- Mintom : lot 1 : Mintom - Lélé et lot 2 : Lélé - Ntam - Mbalam	4 800 000 000	2 500 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de construction de la route Ebolowa-Akom II-Kribi, Voies de contournement d'Ebolowa et de Kribi y compris bretelle d'Akom II et Travaux de construction de la section de route Bingambo- Grand Zambi	27 500 000 000	3 000 000 000	Sud
36	MINTP	Travaux de bitumage de la route Olounou-Oveng - Frontière Gabon (N17B) : Phase I Olounou - Oveng, y compris construction d'un pont sur le fleuve Kom	1 500 000 000	1 500 000 000	Sud
36	MINTP	Construction des ponts ACROW, phase 1: Construction des ponts métalliques sur les rivières Mayo Taram, Mama, Bangué, Mvila, Mboro, Nlobo, Didim, Bella, Tédé et Ngoum, Mayo Ouazzang, Sesse, Edjie, Mboua, Malombé, Lobé, Kellé, Assamba, Maoua, Mfu	1 000 000 000	1 000 000 000	National
36	MINTP	Construction de deux ponts sur la voie d'accès au site de la centrale hydroélectrique de Mekin (pont sur la Dja à Assok et pont sur la Lobo à Ngalla)	13 000 000 000	1 000 000 000	Sud



36	MINTP	Construction du pont sur la rivière Nyong à Malombo	10 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Contribution de l'Etat pour la construction du pont sur le fleuve Logone avec ses voies de raccordement entre Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad)	14 500 000 000	2 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de 4,116km de voirie dans les villes de Maroua et Bogo y compris la construction de 120ml de pont sur le Mayo-Doumou	3 000 000 000	3 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage des routes Soa-Esse (R0124) et Awaé- Esse (R0123) +maitrise d'œuvre	10 416 072 000	10 416 072 000	Centre
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Bonepoupa- Yabassi et Doula -Bonepoupa	11 018 250 000	11 018 250 000	Littoral
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route de BABUNGO-OKU-NKOR NONI	2 000 000 000	2 000 000 000	Nord-Ouest
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Ekondo Titi- Kumba et Kumba Mamfé	10 900 000 000	10 900 000 000	Sud-ouest
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Ngaoundéré- Paro	4 107 033 000	4 107 033 000	Adamaoua
36	MINTP	PLANUT : Travaux de bitumage de la route Guidjiba- Taparé	4 000 000 000	4 000 000 000	Nord
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda Lot 1 : Babadjou-Matazem ; Lot 2 : Matazem-Welcome to Bamenda ; Lot 3 : Voie de contournement de la falaise de Bamenda ; Lot 4 : Traversée urbaine de la ville de Bamenda	38 000 000 000	2 000 000 000	Nord-ouest
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Magada-Guidiguigis-Yagoua (141 km) : Lot 1 : Magada-Guidiguigis (68,3 km) et Lot 2 : Guidiguigis-Yagoua (68,537 km)	11 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Réhabilitation de la route Mbalmayo-Sang-méléma : Lot1 : du Pk0+00 au PK25+00, Lot2 : du Pk25+00 au PK54+00, Lot3 : du Pk54+00 au PK82+00, Lot4 : du Pk82+00 au PK115+00	4 000 000 000	4 000 000 000	Centre/Sud
36	MINTP	Contribution de l'Etat aux travaux de réhabilitation de la route Maroua- Mora (Programme de Transport Multimodal)	1 500 000 000	1 500 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la route Maroua-Moutourwa (36 km), y compris construction de la voie de contournement de la ville de Maroua (7,3 km)	7 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord
36	MINTP	Contribution de l'Etat pour les travaux de réhabilitation de la route Mora- Dabanga - Kousseri	22 538 857 000	2 538 857 000	Extrême-nord
36	MINTP	Travaux de réhabilitation de la boucle de la Lekié	1 000 000 000	1 000 000 000	Centre
36	MINTP	Réhabilitation de la route Dargala-Tokombéré	1 000 000 000	1 000 000 000	Extrême-nord



Total Chap 36 : MINTP			353 150 222 000	85 480 212 000	
38	MINHDU	Programme 1 675 logements sociaux	20 100 999 000	5 100 999 000	National
38	MINHDU	Travaux de construction de l'Autoroute YAOUNDE- NSIMALEN	8 081 218 000	8 081 218 000	Centre
38	MINHDU	Travaux de réhabilitation de la voie « Carrefour OILIBYA Omnisport – Total NGOUSSO » et bretelles» et « voie «Carrefour Oilibya Omnisport – Mosquée NGOUSSO – Carrefour Hôtel Le Paradis» et Bretelles »	1 900 000 000	1 900 000 000	Centre
Total Chap 38 : MINH DU			32 082 217 000	15 082 217 000	
46	MINT	Contribution de l'Etat pour la réalisation des travaux d'extension du Port en Eau Profonde de Kribi (phase 2)	56 000 000 000	14 000 000 000	Sud
Total Chap 46 : MINT			56 000 000 000	14 000 000 000	
94	RECONSTRUCTION EXT-NORD	Provision pour le plan de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord	5 000 000 000	5 000 000 000	Extrême-nord
94	RECONSTRUCTION NORD OUEST ET SUD OUEST	Provision pour le plan de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	10 000 000 000	10 000 000 000	Nord-Ouest/ Sud-Ouest
Total Chap 94 : RECONSTRUCTION DES ZONES SINISTREES			15 000 000 000	15 000 000 000	
Total Général			668 238 442 000	150 113 432 000	

Source : MINFI, synthèse données MINEPAT/DGEPIP.



ECMR 2023 à tranches multiples

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne ECMR 2023 à tranches multiples



Ensemble, investissons pour que demain soit meilleur.

